



# **PROCES-VERBAL**

## **CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ**



**Séance du 30 mars 2017**

## CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

---

Séance du jeudi 30 mars 2017

---

### ORDRE DU JOUR

- |                   |          |   |
|-------------------|----------|---|
| M. le Maire       | Divers 1 | Point d'information sur des sujets d'actualité.   |
| Mme AGAMENNONE    | 1° -     | Programme de rénovation des serres du Jardin botanique.   |
| Mme AGAMENNONE    | 2° -     | Convention de partenariat avec le Centre Pompidou-Metz pour les expositions "L'Art dans les Jardins" et "Jardin infini. De Giverny à l'Amazonie".   |
| Mme AGAMENNONE    | 3° -     | Convention de partenariat avec l'Etablissement Public Local d'Enseignement Agricole de Courcelles-Chaussy pour la réalisation de jardins éphémères. |
| Mme MOLINET       | 4° -     | Convention de partenariat avec le CEREMA pour la réalisation d'une étude "l'Arbre dans la Ville".   |
| Mme MOLINET       | 5° -     | Subventions à des associations de développement durable au titre de l'année 2017.   |
| M. DARBOIS        | 6° -     | Convention de partenariat entre la Ville de Metz, Unis Cité et GrDF dans le cadre du projet CIVIGAZ.  |
| M. LIOGER         | 7° -     | ZAC DU SANSONNET - Engagement dans la démarche de labellisation "EcoQuartier" et adoption de la Charte "EcoQuartier".                               |
| M. le Maire       | 8° -     | Dénomination d'espaces publics.   |
| M. LEKADIR        | 9° -     | Versement de la subvention 2017 de la Ville de Metz pour le festival "Passages".  |
| M. LEKADIR        | 10° -    | Soutien aux associations œuvrant dans les domaines des arts visuels et de l'image.  |
| M. LEKADIR        | 11° -    | Mise en oeuvre du groupement de commande - Bibliothèque Numérique de Référence.   |
| Mme ANTOINE-FABRY | 12° -    | Subventions aux associations socioéducatives conventionnées et subventions pour les transports des mercredis.                                       |
| Mme ANTOINE-FABRY | 13° -    | Attribution de subventions aux associations socio-éducatives non conventionnées.  |

- |                   |  |
|-------------------|--|
| Mme ANTOINE-FABRY | 14° - Soutien aux associations étudiantes conventionnées.  |
| Mme ANTOINE-FABRY | 15° - Attribution de bourses et parrainages au titre du dispositif Projets Jeunes.   |
| M. BELHADDAD      | 16° - Golf de Metz Technopole : précisions concernant les modalités de versement d'une subvention d'équipement au profit de la SARL Garden Golf de Metz.   |
| Mme SALLUSTI      | 17° - Convention de partenariat entre la Ville de Metz, APSYS FRANCE Promoteur et Pôle Emploi Moselle.   |
| Mme MIGAUD        | 18° - Subventions en faveur de projets seniors, santé et handicap.   |
| Mme BORI          | 19° - Renouvellement des Conventions d'Objectifs et de Financement relatives à la prestation de service versée à la Ville de Metz par la Caisse d'Allocations Familiales de la Moselle.  |
| Mme AGUASCA       | 20° - Versement d'une subvention exceptionnelle au Consistoire Israélite de Metz.  |
| Mme AGUASCA       | 21° - Vente d'un bien immobilier appartenant au Conseil de Fabrique de la paroisse Saint Vincent - Saint Clément.  |
| Mme KAUCIC        | 22° - Recrutement d'un agent contractuel.  |
| M. le Maire       | 23° - Communications et décisions prises par M. le Maire, Mesdames et Messieurs les Adjointes en vertu des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et en exécution des Délibérations du Conseil Municipal en date du 17 avril 2014, du 3 juillet 2014, du 29 janvier 2015 et du 29 octobre 2015 ainsi que des décisions rendues par les diverses juridictions. |
|                   | 24° - Questions orales.  |

**Le Conseil Municipal de Metz s'est réuni en séance publique, sous la Présidence de M. Dominique GROS, Maire de Metz, Conseiller Départemental de la Moselle, le jeudi 30 mars 2017, à 15h00, dans le Grand Salon de l'Hôtel de Ville, sur convocation préalable en date du 24 mars 2017.**

**Monsieur le Maire déclare la séance ouverte et fait état des élus excusés et des procurations données à d'autres élus au sens de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.**

**Etaients présents :**

**M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER (excusé début de séance – arrive au point Divers 1), Mme Isabelle KAUCIC (excusée début de séance – arrive au point 7), M. Jean-Michel TOULOUZE (quitte au point 2), M. René DARBOIS (excusé début de séance – arrive au point Divers 1), M. Sébastien KOENIG (excusé début de séance – arrive au point Divers 1), Mme Agnès MIGAUD (excusée début de séance – arrive au point 4), M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI (excusée début de séance – arrive au point 4), Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR (quitte au point 12), Mme Selima SAADI (quitte au point 7), M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN (excusé début de séance – arrive au point 7 et quitte au point 22), Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU (arrive au point 7), M. Jacques TRON, Mme Hanifa GUERMITI (arrive au point 5), Mme Nathalie DE OLIVEIRA (quitte au point 7), Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE (excusé début de séance – arrive au point 20), M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI (quitte au point 6), Mme Marie RIBLET, M. Pierre GANDAR (excusé début de séance – arrive au point 6), M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET (quitte au point 9), Mme Christine AGUASCA, M. Philippe CASIN (quitte au point 7), M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL (arrive au point Divers 1), Mme Doan TRAN (quitte au point 4), M. Patrick THIL, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE (quitte au point 18), M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU (arrive au point Divers 1), M. Thierry GOURLLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION (quitte au point 17), Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER.**

**Absents ayant voté par procuration :**

- Mme Nadia SEGHIR (procuration à Mme Patricia SALLUSTI)
- Mme Myriam SAGRAFENA (procuration à Mme Danielle BORI)
- Mme Catherine MOREL (procuration à M. Bernard HEULLUY)
- Mme Aurélie FILIPPETTI (procuration à Mme Margaud ANTOINE-FABRY)
- Mme Marie-Jo ZIMMERMANN (procuration à M. Patrick THIL)
- M. Patrice NZIHOU (procuration à M. Belkhir BELHADDAD)
- M. Thomas SCUDERI (procuration à Mme Selima SAADI du point Divers 1 au point 6)
- Mme Isabelle KAUCIC (procuration à M. Richard LIOGER du point Divers 1 au point 6)
- Mme Agnès MIGAUD (procuration à M. Guy CAMBIANICA du point Divers 1 au point 3)
- M. Thierry JEAN (procuration à Mme Béatrice AGAMENNONE du point Divers 1 au point 6)
- Mme Danielle BORI (procuration à M. Gilbert KRAUSENER du point Divers 1 au point 3)
- M. Daniel PLANCHETTE (procuration à Mme Françoise FERRARO du point Divers 1 au point 19)
- M. Pierre GANDAR (procuration à M. Jacques TRON du point Divers 1 au point 5)
- Mme Nathalie DE OLIVEIRA (procuration à Mme Hanifa GUERMITI à compter du point 7)
- M. Jean-Michel TOULOUZE (procuration à Mme Anne HOMMEL à compter du point 2)
- Mme Doan TRAN (procuration à M. Guy CAMBIANICA à compter du point 4)
- Mme Selima SAADI (procuration à M. Jean-Louis LECOCQ à compter du point 7)
- Mme Marylin MOLINET (procuration à M. René DARBOIS à compter du point 9)

- Mme Béragère THOMAS (procuration à Mme Françoise GROLET du point 1 au point 11)

**Absents non excusés** : Mme Patricia ARNOLD, M. Julien HUSSON, M. Jérémy ALDRIN.

Puis Monsieur le Maire aborde l'ordre du jour du Conseil Municipal.

---

**POINT DIVERS 1 : Point d'information sur des sujets d'actualité :**

M. le Maire donne les informations suivantes :

- **Point sur l'accueil des demandeurs d'asile :**

Suite à un rassemblement organisé ce jour, par des associations humanitaires devant l'Hôtel de Ville, M. le Maire fait un point sur l'accueil des demandeurs d'asile à Metz. Il indique que, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, 1 200 personnes se sont inscrites comme demandeur d'asile à Metz. Il informe également qu'il a sollicité le Préfet de la Moselle sur la problématique des demandeurs d'asile, et indique que ce dernier a ouvert 580 places sur l'ensemble du département.

- **Création d'un Centre de Service de Ressources Humaines (CSRH) à Metz :**

M. le Maire indique qu'il a reçu la confirmation du Secrétaire d'Etat chargé du Budget, M. Christian ECKERT, de la création d'un Centre de Service de Ressources Humaines (CSRH) composé de 50 agents à Metz.

- **Extension de la durée de stationnement gratuit sur les places St-Etienne, Jean-Paul II, rue des Jardins et rue du Four du Cloître :**

Après de nouveaux échanges avec les commerçants du Marché Couvert de Metz, M. le Maire informe que la durée de stationnement gratuit sur les places Saint-Etienne, Jean-Paul II, la rue des Jardins et la rue du Four du Cloître est étendue à 1h au lieu de 30 minutes.

**Interventions de** : M. Raphaël PITTI, M. Patrick THIL, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER, M. le Maire.

---

**DCM N° 17-03-30-1 : Programme de rénovation des serres du Jardin botanique :**

Mme AGAMENNONE, Rapporteur, expose :

Edifiées par le ferronnier Pantz en 1861, à l'occasion de l'Exposition Internationale de Metz (la 6<sup>ème</sup> dans le monde après Londres, New York, Paris, Dijon et Besançon), les grandes serres de collection du Jardin Botanique ont à l'origine été construites près de la Préfecture, vers l'actuelle Salle Fabert, avant d'être entièrement démontées et reconstruites à leur emplacement actuel en 1882.

Constituées de matériaux locaux (acier et verre laminé lorrain), elles sont un témoignage du rayonnement messin au 19<sup>ème</sup> siècle et s'inscrivent dans la dynamique victorienne de

l'époque, où de nombreuses structures similaires s'élèvent suite à la levée de l'impôt sur le verre en 1845 et sous l'influence Haussmannienne. Elles couvrent une surface de 1000 m<sup>2</sup>, et sont divisées en 6 chapelles aux conditions climatiques différentes : Hall, Orangerie, Serre de l'évolution, Serre du sous-bois équatorial, Serre des xérophytes et Serre des plantes voyageuses (chapelle centrale en cours de réaménagement).

Bien que remaniés à de nombreuses reprises, les équipements de chauffage et de gestion climatique restent anciens et ne permettent plus une utilisation moderne et efficace des serres, en accord avec les objectifs actuels de maîtrise de l'énergie. S'ajoute à cela le risque de perdre les collections botaniques en cas de panne du chauffage.

De même, les éléments de polycarbonate composant la toiture des 3 chapelles arrières ont vieilli et ne sont plus réellement étanches. Quant aux charpentes métalliques supportant les vitrages, elles présentent un certain nombre de faiblesses (plusieurs vitres ont ainsi volé en éclats lors de la tempête survenue la nuit du 12 au 13 janvier dernier).

Par ailleurs, dans le cadre de la loi du 11 février 2005 *pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées*, des travaux de mise en accessibilité sont nécessaires, les serres entrant dans la catégorie des établissements et installations recevant du public.

Enfin, la double labellisation prochaine du Jardin Botanique qui devrait intervenir dans le courant de cette année, à la fois comme "Jardin Botanique de France et des pays francophones" et comme "Jardin Remarquable" rend souhaitable l'amélioration des conditions d'accueil des visiteurs du Jardin Botanique et de ses serres grâce à la construction d'un espace d'accueil et d'exposition permanent sur les thèmes de la nature.

Accolé aux grandes serres, ce bâtiment à ossature bois d'une centaine de m<sup>2</sup>, constituera aussi un lieu de pédagogie dédié à la sensibilisation des enfants à la protection de la nature et au monde des plantes.

Le fonctionnement de ce nouvel équipement ne nécessitera pas de présence permanente de personnel et n'occasionnera donc aucune embauche particulière.

Ce nouvel équipement estimé à 300 000 € fera l'objet d'une tranche conditionnelle en cas de réponse favorable de l'appel à Mécénat.

Le montant global des travaux à prévoir s'élève donc à 760 000 € TTC et se décompose comme suit :

- Travaux de réfection du système de chauffage : 220 000 €,
- Travaux de réfection de la toiture : 160 000 €,
- Réfection des sols et des ouvertures pour la mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite : 60 000 €,
- Réaménagement intérieur de la chapelle centrale : 20 000 €,
- Construction d'un espace d'accueil et d'exposition: 300 000 €.

Dans le cadre du Budget Primitif 2017 adopté par le Conseil Municipal lors de sa séance du 15 décembre 2016, un montant de 170 000 € a été prévu afin de permettre le démarrage des travaux de réfection des serres du Jardin Botanique, se décomposant comme suit :

- Une première tranche de travaux de réfection du système de chauffage, pour un montant de 110 000 €, a été votée par délibération du Conseil Municipal du 26 janvier 2017 dans le cadre du programme d'investissement du pôle parcs et jardins. Il était alors précisé que des subventions et des partenariats seraient sollicités.

- Par ailleurs, 60 000 € sont inscrits au budget 2017, au titre de la mise en œuvre de l'agenda d'accessibilité programmée votée par le Conseil Municipal de septembre 2016.

Les premiers contacts noués avec différents organismes et entreprises privées ont depuis fait apparaître des possibilités de mécénat prometteuses, notamment via la Fondation du Patrimoine, avec laquelle il est proposé de signer la convention dont le projet est joint en annexe. De même, une demande de dotation au titre du Fond de Soutien à l'Investissement Local (FSIL) va être déposée auprès de l'Etat.

De façon à pouvoir solliciter de la meilleure façon les futurs mécènes, il est donc proposé d'approuver dès 2017 la totalité des travaux envisagés dans les serres pour un montant global estimé à 760 000 € TTC.

### **En conséquence, le Conseil Municipal :**

#### **DECIDE :**

- **D'APPROUVER** l'ouverture d'une autorisation de programme (AP) pour la rénovation des serres du Jardin Botanique, d'un montant total de 700 000 € en dépenses et 460 000 € en recettes, ventilées sur la période 2017-2019 selon le tableau suivant :

	2017	2018	2019
Dépenses	160 000 €	240 000 €	300 000 €
Recettes	50 000 €	110 000 €	300 000 €

- **DE LANCER** les travaux de réfection du système de chauffage et de la toiture, ainsi que le réaménagement intérieur de la chapelle centrale, pour un coût total estimé à 400 000 € TTC, dont 240 000 € TTC en tranche ferme (110 000 € en 2017, 130 000 € en 2018) et 160 000 € TTC en tranches conditionnelles (conditionnées à la perception des recettes de mécénat et de subvention).
- **DE LANCER** les travaux de réfection des sols et des ouvertures, pour la mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite, pour un coût estimé à 60 000 € T.T.C, inscrits au budget 2017 au titre de la mise en œuvre de l'agenda d'accessibilité programmée votée par le Conseil Municipal de septembre 2016.
- **DE CONDITIONNER** la construction d'un espace d'accueil et d'exposition (300 000 €) à la perception de recettes supplémentaires.
- **DE SOLLICITER** les subventions, aides et mécénats auxquels la Ville de Metz peut prétendre.
- **D'ACCEPTER** l'organisation par la Fondation du Patrimoine d'une souscription publique à destination des particuliers et des entreprises pour le financement de la restauration des serres du Jardin Botanique.
- **D'APPROUVER** le projet de convention de souscription avec la Fondation du Patrimoine pour la rénovation des serres du Jardin Botanique.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention, ses avenants éventuels ainsi que tout document relatif à sa mise en œuvre.

**Interventions de : M. Thierry GOURLOT, Mme Christine SINGER, Mme Béatrice AGAMENNONE.**

**Explication de vote demandée par : /**

**Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.**

**Voix pour : 50 :** M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. Philippe CASIN, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Nadia SEGHIR, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Thierry GOURLLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER.

**Voix contre : 0 :**

**Abstention : 0 :**

**Procuration :** Mme Isabelle KAUCIC a donné pouvoir à M. Richard LIOGER, Mme Agnès MIGAUD a donné pouvoir à M. Guy CAMBIANICA, Mme Danielle BORI a donné pouvoir à M. Gilbert KRAUSENER, M. Thomas SCUDERI a donné pouvoir à Mme Selima SAADI, M. Thierry JEAN a donné pouvoir à Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Patrice NZIHOU a donné pouvoir à M. Belkhir BELHADDAD, M. Daniel PLANCHETTE a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, M. Pierre GANDAR a donné pouvoir à M. Jacques TRON, Mme Catherine MOREL a donné pouvoir à M. Bernard HEULLUY, Mme Aurélie FILIPPETTI a donné pouvoir à Mme Margaud ANTOINE-FABRY, Mme Nadia SEGHIR a donné pouvoir à Mme Patricia SALLUSTI, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN a donné pouvoir à M. Patrick THIL, Mme Bérangère THOMAS a donné pouvoir à Mme Françoise GROLET.

**Absents au moment du vote : 5 :** Mme Hanifa GUERMITI, Mme Patricia ARNOLD, M. Julien HUSSON, M. Jérémy ALDRIN, Mme Myriam SAGRAFENA.

---

**M. le Maire informe qu'en Conférence des Présidents, il a été décidé de traiter les points DCM N° 17-03-30-2 et DCM N° 17-03-30-3 ensemble.**

---

**DCM N° 17-03-30-2 : Convention de partenariat avec le Centre Pompidou-Metz pour les expositions "L'Art dans les Jardins" et "Jardin infini. De Giverny à l'Amazonie" :**

Mme AGAMENNONE, Rapporteur, expose :

En 2010, la Ville de Metz a créé « L'Art dans les jardins », une rencontre inattendue entre œuvres d'art et espaces verts. A travers cette exposition, renouvelée depuis, chaque année, la Ville de Metz a eu à cœur de favoriser une certaine approche de l'art contemporain par les Messins, en accompagnement de l'ouverture du Centre Pompidou-Metz.

Du 30 mai au 17 septembre 2017 aura lieu la huitième édition de cet événement, qui présentera notamment au Jardin Botanique l'œuvre "For ever bis", de Marie-Hélène Richard, artiste plasticienne française.

Cette exposition s'inscrit dans la programmation de divers événements organisés autour de l'anniversaire des "150 ans du Jardin Botanique" fêté sur 2017 et 2018.



Par ailleurs, le Centre Pompidou-Metz organise du 18 mars au 28 août 2017, une exposition temporaire thématique intitulée « Jardin Infini. De Giverny à l'Amazonie. » dans ses Galeries 2 et 3.

Cette exposition rassemblera des œuvres essentiellement modernes et contemporaines et explorera la question du jardin depuis des perspectives décentrées allant du Maniérisme au Psychédéisme, en passant par le Surréalisme et le Tropicalisme.

Le parcours de l'exposition est envisagé comme une promenade, une déambulation aussi peu contrainte que dans un jardin. Le projet s'étendra à l'extérieur du Centre Pompidou-Metz, par le biais d'un parcours de jardins d'artistes hors les murs qui fera ainsi partie intégrante de la programmation de la manifestation « L'Art dans les jardins. »

Dans ce cadre, la Ville de Metz et le Centre Pompidou-Metz ont souhaité développer un partenariat, en mettant en œuvre des actions spécifiques dans le domaine de l'art contemporain en lien avec la thématique de l'exposition « Jardin Infini. De Giverny à l'Amazonie. » mais également avec le festival « L'Art dans les jardins ».

Le projet de convention en annexe du présent rapport a pour objet de fixer les termes et conditions de ce partenariat, entre la Ville de Metz et le Centre Pompidou-Metz, à savoir, pour l'essentiel :

- **la Ville de Metz** apportera ses conseils, son expertise et ses moyens techniques au Centre Pompidou-Metz, par le biais du pôle Parcs, jardins et espaces naturels, pour mener à bien la réalisation de trois projets hors les murs dans le cadre de l'exposition « Jardin Infini. De Giverny à l'Amazonie » :
  - François Martig « Le laboratoire du paysage » dans le triangle Nord du Centre Pompidou-Metz ;
  - Peter Hutchinson « Throw rope for Metz » au quai des Régates ;
  - Lois Weinberger « Mobil Garden » sur le parvis du Centre Pompidou-Metz.

Il en sera de même pour trois autres projets intramuros proposés par le Centre Pompidou-Metz :

- Hans Haacke « Directed Growth » ;
  - Simon Starling « Island for Weeds » ;
  - Katrin Miller « Seed Bombs ».
- **Le Centre Pompidou-Metz** assurera la présentation des manifestations « L'Art dans les jardins » et les « 150 ans du jardin botanique » à travers la communication dédiée à l'exposition « Jardin Infini. De Giverny à l'Amazonie. »

Il accueillera le vernissage de « L'Art dans les jardins » au sein du Centre Pompidou-Metz, le mardi 30 mai à 14h30 et proposera une visite guidée de l'exposition « Jardin Infini. De Giverny à l'Amazonie. »

Par ailleurs, le Centre Pompidou-Metz organisera deux ateliers jeunes publics dans les jardins de la Ville de Metz et proposera aux interlocuteurs de la Ville de Metz cinq visites guidées de l'exposition « Jardin Infini. De Giverny à l'Amazonie » comprenant également les entrées gratuites pour cent cinquante personnes.

Il mènera une programmation associée en étroite concertation avec la Ville de Metz et mettra gracieusement à disposition de la Ville de Metz l'Auditorium Wendel à deux reprises pour accueillir des projections de films, conférences ou débats.

**En conséquence, le Conseil Municipal :**

**DECIDE :**

- **D'APPROUVER** le projet de convention avec le Centre Pompidou-Metz.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention, ses avenants éventuels ainsi que tout document relatif à sa mise en œuvre.

-----

**DCM N° 17-03-30-3 : Convention de partenariat avec l'Etablissement Public Local d'Enseignement Agricole de Courcelles-Chaussy pour la réalisation de jardins éphémères :**

Mme AGAMENNONE, Rapporteur, expose :

La Ville de Metz, labellisée 4 fleurs depuis 1992, est reconnue au niveau national pour la qualité de ses espaces verts et de son fleurissement. Tous les étés depuis 2009, les jardiniers du Pôle Parcs, Jardins et Espaces Naturels réalisent un jardin éphémère sur une des places minérales de la ville, avec un thème différent chaque année (« d'Amour et d'eau fraîche » en 2016, « Ville fertile, jardins nourriciers » en 2015...).

Par ailleurs, la Ville de Metz s'est depuis très longtemps investie dans la formation d'apprentis ; ainsi 18 postes d'apprentis sont ouverts au Pôle parcs, jardins et espaces naturels, dans différentes spécialités (aménagement paysager, production horticole, jardinier botaniste, élagage).

Une grande partie de ces postes sont pourvus par des apprentis de l'Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole (EPLEFPA) de Metz Courcelles-Chaussy, Pôle de compétence régional en Paysage, Agriculture et Environnement, en Lorraine qui forme chaque année plus de 900 apprenants et 1000 professionnels en formations courtes.

L'ensemble du personnel de la communauté éducative accueille jeunes et adultes dans trois centres de formation (lycée, CFA et CFPPA) et dans une exploitation de 180 hectares dont 11 hectares en Agriculture Biologique. Plus spécifiquement, le baccalauréat professionnel en aménagement paysagers dispensé par le CFA permet aux élèves de participer à des chantiers pouvant mêler le végétal et le minéral et des travaux de plantation. Dans ce cadre, un Module d'Adaptation Professionnelle (MAP) intitulé « Jardins éphémères » est proposé aux apprenants.

C'est dans ce contexte que l'EPLEFPA et la Ville de Metz se sont rapprochés pour conclure un partenariat permettant, via une participation à la réalisation de jardins éphémères, d'offrir aux apprenants une situation pratique d'apprentissage et ainsi une plus-value pédagogique, tout en valorisant le savoir-faire du Pôle Parcs, Jardins et Espaces Naturels de la Ville de Metz et en apportant un supplément de main d'œuvre aux équipes municipales.

**En conséquence, le Conseil Municipal :**

**DECIDE :**

- **D'APPROUVER** le projet de convention de partenariat entre la Ville de Metz et l'Etablissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole de Metz Courcelles-Chaussy.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention, ses avenants éventuels et tout document relatif à sa mise en œuvre.

-----  
M. le Maire donne la parole aux différents intervenants.

**Interventions de :** M. Thierry GOURLOT, Mme Christine SINGER, M. Patrick THIL, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Guy CAMBIANICA.

**Explication de vote demandée par :** M. Yves WENDLING.

-----  
M. le Maire met aux voix les points **DCM N° 17-03-30-2** et **DCM N° 17-03-30-3**.

**DCM N° 17-03-30-2 :**

**Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.**

**Voix pour : 49 :** M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Marie RIBLET, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. Philippe CASIN, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Nadia SEGHIR, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER.

**Voix contre : 0 :**

**Abstention : 0 :**

**Procuration :** Mme Isabelle KAUCIC a donné pouvoir à M. Richard LIOGER, M. Jean-Michel TOULOUZE a donné pouvoir à Mme Anne HOMMEL, Mme Agnès MIGAUD a donné pouvoir à M. Guy CAMBIANICA, Mme Danielle BORI a donné pouvoir à M. Gilbert KRAUSENER, M. Thomas SCUDERI a donné pouvoir à Mme Selima SAADI, M. Thierry JEAN a donné pouvoir à Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Patrice NZIHOU a donné pouvoir à M. Belkhir BELHADDAD, M. Daniel PLANCHETTE a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, M. Pierre GANDAR a donné pouvoir à M. Jacques TRON, Mme Catherine MOREL a donné pouvoir à M. Bernard HEULLUY, Mme Aurélie FILIPPETTI a donné pouvoir à Mme Margaud ANTOINE-FABRY, Mme

Nadia SEGHIR a donné pouvoir à Mme Patricia SALLUSTI, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN a donné pouvoir à M. Patrick THIL, Mme Bérangère THOMAS a donné pouvoir à Mme Françoise GROLET.

Absents au moment du vote : 6 : Mme Hanifa GUERMITI, M. Raphaël PITTI, Mme Patricia ARNOLD, M. Julien HUSSON, M. Jérémy ALDRIN, Mme Myriam SAGRAFENA.

-----  
DCM N° 17-03-30-3 :

**Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.**

Voix pour : 49 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Marie RIBLET, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. Philippe CASIN, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Nadia SEGHIR, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Procuration : Mme Isabelle KAUCIC a donné pouvoir à M. Richard LIOGER, M. Jean-Michel TOULOUZE a donné pouvoir à Mme Anne HOMMEL, Mme Agnès MIGAUD a donné pouvoir à M. Guy CAMBIANICA, Mme Danielle BORI a donné pouvoir à M. Gilbert KRAUSENER, M. Thomas SCUDERI a donné pouvoir à Mme Selima SAADI, M. Thierry JEAN a donné pouvoir à Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Patrice NZIHOU a donné pouvoir à M. Belkhir BELHADDAD, M. Daniel PLANCHETTE a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, M. Pierre GANDAR a donné pouvoir à M. Jacques TRON, Mme Catherine MOREL a donné pouvoir à M. Bernard HEULLUY, Mme Aurélie FILIPPETTI a donné pouvoir à Mme Margaud ANTOINE-FABRY, Mme Nadia SEGHIR a donné pouvoir à Mme Patricia SALLUSTI, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN a donné pouvoir à M. Patrick THIL, Mme Bérangère THOMAS a donné pouvoir à Mme Françoise GROLET.

Absents au moment du vote : 6 : Mme Hanifa GUERMITI, M. Raphaël PITTI, Mme Patricia ARNOLD, M. Julien HUSSON, M. Jérémy ALDRIN, Mme Myriam SAGRAFENA.

---

DCM N° 17-03-30-4 : Convention de partenariat avec le CEREMA pour la réalisation d'une étude "l'Arbre dans la Ville" :

Mme MOLINET, Rapporteur, expose :

Au travers de son Agenda 21, la Ville de Metz s'est engagée dans une démarche de préservation de la biodiversité avec la réalisation d'un inventaire complet de la faune et de la flore sur son territoire. Des actions de sensibilisation à la Nature, mais également de renaturation d'espaces ont été menées et se poursuivent aujourd'hui avec notamment la politique de développement d'espaces naturels et de jardins.

L'arbre dans la Ville constitue un élément fondamental des écosystèmes urbains à plusieurs titres car il rend de nombreux services :

- Il contribue à préserver la qualité de l'air en absorbant des polluants et en fixant des particules fines.
- Il participe à l'atténuation du réchauffement climatique en stockant et en séquestrant du CO<sub>2</sub>.
- Il contribue à la lutte contre le phénomène d'îlot de chaleur urbain grâce à l'ombrage qu'il fournit lors des fortes chaleurs, à son évapotranspiration des eaux pluviales mais aussi à son effet sur la circulation de l'air.
- Il constitue un important support de biodiversité pour les insectes, les oiseaux et des petits mammifères.
- Il participe à la diversité des paysages urbains et contribue, avec le choix de certaines essences, à marquer l'histoire de la Ville avec des arbres qui peuvent être centenaires.

Dans le cadre de l'adaptation de la Ville aux changements climatiques, et en raison de l'enjeu majeur que constitue la lutte contre la pollution de l'air en matière de santé publique et de vulnérabilité des villes d'autre part, la Ville de Metz a souhaité engager une étude globale et transdisciplinaire permettant le croisement de nombreux indicateurs sur les services écosystémiques rendus par les Arbres dans la Ville et s'est ainsi rapprochée du CEREMA.

Le CEREMA a décidé de mobiliser 5 % de sa subvention pour charges de service public en 2017 pour des actions innovantes telles qu'une étude pouvant servir de référence et susceptible d'être transposée au niveau national.

Dans le cadre de son programme de recherche, le CEREMA (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement) s'est montré intéressé par l'étude envisagée par la Ville de Metz et se propose de rassembler des références, des outils méthodologiques et des bases de données -dont il dispose en partie- afin de disposer d'un panel le plus complet possible d'indicateurs ou de paramètres relatifs aux services écosystémiques rendus par les arbres notamment en matière de :

- Qualité de l'air et santé (absorption de polluants)
- Biodiversité
- Régulation du climat local et global (îlot de chaleur urbain, stockage de CO<sub>2</sub>)
- Paysage et cadre de vie

L'étude s'intéressera aux services rendus par les arbres mais également aux perturbations qui pourraient être défavorables à l'homme (caractère allergène de certaines espèces, émissions de composés organiques volatils (COV)).

Sur la base de ce travail, le CEREMA établira, en partenariat avec la Ville de Metz et toute autre collectivité locale ou partenaire qui le souhaite, un outil d'aide à la décision qui devrait permettre de déterminer, en fonction du contexte local, les espèces d'arbres les plus adaptées à être plantés en fonction des services rendus qui sont attendus.

Une mise en application de cet outil d'aide à la décision sera ensuite réalisée sur un espace expérimental du territoire messin.

Une vulgarisation technique de cet outil auprès des principaux acteurs concernés est envisagée à la suite de l'étude (journée technique d'information, colloque, etc.).

Le montant de l'étude s'élève à 40 000 €. La Ville de Metz participerait à hauteur de 10 000 € au financement de l'étude répartis sur les deux années d'étude.

A noter qu'au titre des partenaires de cette étude figure également Metz Métropole qui participerait au financement à même hauteur que la Ville de Metz.

### **En conséquence, le Conseil Municipal :**

#### **DECIDE :**

De participer au financement de l'étude "L'arbre dans la Ville" à hauteur de 10 000 euros, versés au CEREMA sur deux années à raison de :

- 5 000 euros versés en 2017 après la signature de la convention par l'ensemble des parties,
- 5 000 euros versés en 2018 après production d'un rapport final et production d'un outil d'aide à la décision.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention correspondante avec le CEREMA, ses avenants éventuels ainsi que tous documents et pièces connexes à cette affaire.

Les crédits pour 2017 sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

**Interventions de :** M. Thierry GOURLOT, Mme Christine SINGER, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Guy CAMBIANICA, M. le Maire.

**Explication de vote demandée par :** M. Emmanuel LEBEAU, Mme Christine SINGER, Mme Françoise GROLET.

**Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à la majorité.**

**Voix pour : 44 :** M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. Philippe CASIN, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Nadia SEGHIR, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, Mme Christine SINGER.

**Voix contre : 4 :** M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET.

**Abstention : 0 :**

**Procuration :** Mme Isabelle KAUCIC a donné pouvoir à M. Richard LIOGER, M. Jean-

**Michel TOULOUZE a donné pouvoir à Mme Anne HOMMEL, M. Thomas SCUDERI a donné pouvoir à Mme Selima SAADI, M. Patrice NZIHOU a donné pouvoir à M. Belkhir BELHADDAD, M. Daniel PLANCHETTE a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, Mme Myriam SAGRAFENA a donné pouvoir à Mme Danielle BORI, M. Pierre GANDAR a donné pouvoir à M. Jacques TRON, Mme Catherine MOREL a donné pouvoir à M. Bernard HEULLUY, Mme Doan TRAN a donné pouvoir à M. Guy CAMBIANICA, Mme Aurélie FILIPPETTI a donné pouvoir à Mme Margaud ANTOINE-FABRY, Mme Nadia SEGHIR a donné pouvoir à Mme Patricia SALLUSTI, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN a donné pouvoir à M. Patrick THIL, Mme Bérangère THOMAS a donné pouvoir à Mme Françoise GROLET.**

**Absents au moment du vote : 7 : Mme Béatrice AGAMENNONE, Mme Hanifa GUERMITI, M. Raphaël PITTI, Mme Patricia ARNOLD, M. Julien HUSSON, M. Jérémy ALDRIN, M. Thierry JEAN.**

---

**DCM N° 17-03-30-5 : Subventions à des associations de développement durable au titre de l'année 2017 :**

**M. LE MAIRE INFORME QUE LA SUBVENTION ATTRIBUEE A LA SOCIETE FRANCAISE D'ETHNOPHARMACOLOGIE (SFE) EST RETIREE ET QU'ELLE SERA EVENTUELLEMENT EXAMINEE PLUS TARD.**

Mme MOLINET, Rapporteur, expose :

Plusieurs associations de développement durable ont leur siège ou sont présentes au Cloître des Récollets à Metz et contribuent ainsi au développement de ce lieu emblématique dans le domaine de l'écologie et du développement durable par des actions de proximité, en direction des messins.

Pour l'année 2017, il est proposé de soutenir trois associations de promotion du développement durable dont l'objectif consiste à mettre en œuvre des programmes d'actions dans ce domaine tout au long de l'année.

**L'Institut Européen d'Ecologie (IEE)** en premier lieu a fait l'objet d'une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens en 2016 et envisage de développer en 2017 un programme ambitieux dans le domaine de l'écologie avec :

- L'organisation d'une conférence technique sur le risque inondation,
- Le lancement d'un Think Tank "écologie & santé" avec une conférence inaugurale du Professeur Belpomme,
- La mise en place avec l'Université du Temps Libre d'un cycle de conférences sur la transition écologique,
- L'organisation de trois grandes conférences avec notamment Vandana Shiva, écologiste indienne de renommée mondiale, qui a confirmé sa participation à l'une d'entre elles,
- La mise en œuvre d'actions de sensibilisation à l'environnement envers les écoliers messins,
- La gestion du fonds documentaire de l'Institut Européen d'Ecologie.

**L'association Mirabel LNE** est une fédération dont l'objet consiste à mobiliser les compétences associatives présentes sur le territoire pour mener des actions d'information et de sensibilisation dans le domaine de la protection de l'environnement. En 2017, elle

programmera au Cloître des Récollets un cycle de conférences sur le thème de la Nature en Ville. Elle organisera la Fête annuelle de l'Ecologie au Cloître des Récollets ainsi qu'un événement artistique sur le thème de la nature primordiale.

Enfin, l'**ALEC du Pays Messin**, dont la Ville de Metz est membre fondateur, sera soutenue en 2017 pour sa plateforme locale de rénovation énergétique des logements individuels et en copropriété qu'elle a mise en place. Cette plateforme bénéficie à tout propriétaire de logement qui souhaite s'engager dans un parcours de rénovation énergétique de son logement visant le niveau de performance basse consommation.

### **En conséquence, le Conseil Municipal :**

#### **DECIDE :**

- De verser au titre de l'année 2017 une subvention de :
  - 25 000 euros à l'Institut Européen d'Ecologie (IEE),
  - 10 500 euros à MIRABEL LNE,
  - 5 000 euros à l'ALEC du Pays Messin,

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toute convention d'objectifs et de moyens et tous documents ou pièces connexes relatives à ces subventions y compris les avenants éventuels.

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

**Interventions de :** M. Emmanuel LEBEAU, M. Guy CAMBIANICA, M. le Maire.

**Explication de vote demandée par :** M. Emmanuel LEBEAU.

**Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.**

**Voix pour : 45 :** M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, Mme Agnès MIGAUD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Nadia SEGHIR, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Emmanuel LEBEAU, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER.

**Voix contre : 0 :**

**Abstention : 0 :**

**Procuration :** Mme Isabelle KAUCIC a donné pouvoir à M. Richard LIOGER, M. Jean-Michel TOULOUZE a donné pouvoir à Mme Anne HOMMEL, M. Thomas SCUDERI a donné pouvoir à Mme Selima SAADI, M. Thierry JEAN a donné pouvoir à Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Daniel PLANCHETTE a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, Mme Myriam SAGRAFENA a donné pouvoir à Mme Danielle BORI, M. Pierre GANDAR a donné pouvoir à M. Jacques TRON, Mme Catherine MOREL a donné pouvoir à M. Bernard HEULLUY, Mme Doan TRAN a donné pouvoir



à M. Guy CAMBIANICA, Mme Aurélie FILIPPETTI a donné pouvoir à Mme Margaud ANTOINE-FABRY, Mme Nadia SEGHIR a donné pouvoir à Mme Patricia SALLUSTI, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN a donné pouvoir à M. Patrick THIL, Mme Bérangère THOMAS a donné pouvoir à Mme Françoise GROLET.

Absents au moment du vote : 10 : M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Philippe CASIN, Mme Patricia ARNOLD, M. Yves WENDLING, M. Julien HUSSON, M. Jérémy ALDRIN, M. Patrice NZIHOU.

---

**DCM N° 17-03-30-6 : Convention de partenariat entre la Ville de Metz, Unis Cité et GrDF dans le cadre du projet CIVIGAZ :**

M. DARBOIS, Rapporteur, expose :

Dans le cadre de son Plan Climat, la Ville de Metz s'est engagée dans la transition énergétique et la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Une vingtaine d'actions concrètes ont été développées pour réduire les consommations d'énergie fossile et développer les énergies non polluantes.

Le Plan Climat s'adresse à tous et notamment aux populations les plus fragiles car elles sont prioritairement touchées par la précarité énergétique. Ainsi, aux côtés de l'ALEC du Pays Messin, du CCAS de Metz et d'autres partenaires (bailleurs sociaux, etc.), elle mène depuis 2012 des actions de lutte contre la précarité énergétique.

De son côté, l'Etat a souhaité rendre le Service Civique « universel » et propose à plus de 150 000 jeunes en France de bénéficier de ce dispositif. Dans ce cadre, la Fondation Agir Contre l'Exclusion (FACE) et l'association Unis-Cité ont pour objectif de mobiliser 5 000 jeunes en service civique pour les trois prochaines années dans le domaine de la précarité énergétique. Chaque volontaire sera un ambassadeur de la transition énergétique et sera dénommé "Volontaire de la Transition énergétique".

GrDF, principal gestionnaire du réseau de distribution de gaz naturel en France, a souhaité s'engager dans cet enjeu majeur qu'est la lutte contre la précarité énergétique et la sécurité domestique dans les logements et apporte son soutien financier à Unis-Cité au travers du dispositif CIVIGAZ.

Ainsi, huit jeunes « Volontaires de la transition énergétique » ont été formés par GrDF, l'ALEC du Pays Messin et le CCAS de Metz. Leurs missions consistent à organiser sur Metz des animations pour sensibiliser les habitants (notamment les plus vulnérables) aux enjeux environnementaux et à la maîtrise de leur consommation d'énergie par l'aide à l'appropriation de nombreux éco-gestes ainsi qu'à la sécurité gaz.

L'objectif fixé pour les Volontaires de la Transition énergétique au travers de la convention de partenariat "CIVIGAZ" consiste à sensibiliser d'ici mai 2017 1 300 personnes à domicile en parc social ou en parc privé, en quartier prioritaire ou en veille.

La Ville de Metz s'engage au travers de cette convention à identifier les secteurs d'intervention prioritaires, à contribuer à la formation des Volontaires de la Transition énergétique et à valoriser les actions qui seront menées.

**En conséquence, le Conseil Municipal :**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat entre la Ville de Metz, UNIS CITE et GRDF dans le cadre du projet CIVIGAZ, ses avenants éventuels, ainsi que tous documents et pièces connexes relatives à cette affaire.

**Interventions de :** Mme Christine SINGER, Mme Françoise GROLET, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Emmanuel LEBEAU, M. Guy CAMBIANICA, M. le Maire.

**Explication de vote demandée par :** Mme Martine NICOLAS, M. Richard LIOGER.

**Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à la majorité.**

**Voix pour : 44 :** M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. René DARBOIS, Mme Agnès MIGAUD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. Philippe CASIN, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Nadia SEGHIR, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, Mme Christine SINGER.

**Voix contre : 0 :**

**Abstentions : 4 :** M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET.

**Procuration :** Mme Isabelle KAUCIC a donné pouvoir à M. Richard LIOGER, M. Jean-Michel TOULOUZE a donné pouvoir à Mme Anne HOMMEL, M. Thomas SCUDERI a donné pouvoir à Mme Selima SAADI, M. Thierry JEAN a donné pouvoir à Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Daniel PLANCHETTE a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, Mme Myriam SAGRAFENA a donné pouvoir à Mme Danielle BORI, Mme Catherine MOREL a donné pouvoir à M. Bernard HEULLUY, Mme Doan TRAN a donné pouvoir à M. Guy CAMBIANICA, Mme Aurélie FILIPPETTI a donné pouvoir à Mme Margaud ANTOINE-FABRY, Mme Nadia SEGHIR a donné pouvoir à Mme Patricia SALLUSTI, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN a donné pouvoir à M. Patrick THIL, Mme Bérangère THOMAS a donné pouvoir à Mme Françoise GROLET.

**Absents au moment du vote : 7 :** M. Sébastien KOENIG, M. Belkhir BELHADDAD, M. Raphaël PITTI, Mme Patricia ARNOLD, M. Julien HUSSON, M. Jérémy ALDRIN, M. Patrice NZIHOU.

---

**DCM N° 17-03-30-7 : ZAC DU SANSONNET - Engagement dans la démarche de labellisation "EcoQuartier" et adoption de la Charte "EcoQuartier" :**

M. LIOGER, Rapporteur, expose :

Conformément aux orientations du Plan Local d'Urbanisme et au programme d'actions décliné dans le cadre de l'Agenda 21 adopté le 27 octobre 2011 ou de son Plan climat, la Ville contribue, au travers de ses projets urbains structurants ou de rénovation, à offrir un nouveau

cadre de vie de qualité, plus respectueux de l'environnement et plus solidaire. Les actions de la Ville de METZ, au titre de l'EcoCité dont elle est membre, ou encore à travers sa candidature à l'UNESCO, viennent renforcer ces objectifs d'une valorisation de la ville particulièrement sur les plans architectural, urbain, environnemental et culturel.

Le Ministère du Logement et de l'Habitat durable entend encourager les territoires dans leurs engagements pour la ville durable.

En ce sens, le label national "*EcoQuartier*", qui a été officiellement lancé le 14 décembre 2012, souligne cette volonté d'accompagner et de distinguer particulièrement les projets urbains prenant en compte l'aménagement durable et global.

La démarche de labellisation procède de l'évaluation, par étape, d'une opération donnée, après adhésion de la collectivité à la charte "*EcoQuartier*" (document de référence en annexe).

Cette charte, valable pour les opérations de la collectivité, décline une vingtaine d'engagements répartis en quatre thématiques :

- le processus et la démarche du projet ;
- l'intervention sur l'amélioration du cadre de vie physique et sociétal, et les usages ;
- le développement équilibré du territoire ;
- les actions en faveur de l'environnement, de la sobriété énergétique et de la biodiversité.

Aussi, la réalisation de la ZAC du SANSONNET (à Metz-Devant-les-Ponts), créée le 26 janvier 2006 par la Ville de METZ, par ses objectifs et ses caractéristiques propres, peut prétendre à bénéficier au travers de ce label d'une reconnaissance de la démarche développée.

En effet, l'opération intègre les différents objectifs d'un urbanisme durable depuis les premières études de conception et a bénéficié d'une approche environnementale de l'urbanisme (AEU<sup>®</sup>) développée par l'ADEME. La concertation menée avec les habitants et les représentants du quartier ont permis une appropriation quasi immédiate du projet et des premiers espaces publics créés.

L'aménagement défini en décembre 2010, vise à renforcer l'équilibre social et démographique d'un quartier dans lequel le projet s'insère tout en respectant son identité et son environnement. Il s'appuie notamment sur une structure paysagère forte, propice à la biodiversité et promeut un habitat aux formes diversifiées alimenté par le chauffage urbain dont l'énergie primaire est renouvelable à 60 % au minimum. Une gestion alternative des eaux pluviales est développée sur la ZAC, par rétention ou infiltration à la parcelle privée et sur les espaces publics. Les espaces publics accordent une place généreuse à la mobilité douce tout en améliorant les dessertes inter-quartiers. Enfin, le quartier bénéficie d'une desserte aisée et fréquente par deux lignes de transports en commun (bus) vers le centre-ville.

Après engagement dans la démarche de labellisation, une expertise du projet sera réalisée, à double niveau régional et national, par un collège d'experts constitué d'un représentant territorial dans la région, d'un représentant du ministère et d'une personnalité extérieure, garantissant la neutralité de l'avis. Ces évaluations apprécient le projet à partir des objectifs ambitieux et réalistes décrits au dossier, et les moyens mis en œuvre pour parvenir à ces objectifs.

La délivrance du label millésimé intervient après l'expertise en commission nationale des premières réalisations significatives, et si le degré de réalisation satisfait aux objectifs

attendus. La labellisation vient garantir que les réponses apportées aux vingt engagements, le niveau d'ambition et les résultats attendus sont à la hauteur des enjeux au stade de la réalisation du projet.

Enfin, une phase d'auto-évaluation de l'opération 3 ans après son achèvement, permet, en association avec les usagers et les habitants, de mesurer les appropriations des usages et la qualité du respect des engagements sur la période.

C'est pourquoi, il est proposé que la Ville de METZ s'engage dans la démarche nationale "*EcoQuartier*" pour l'opération de la ZAC DU SANSONNET, en y faisant co-adhérer le concessionnaire en charge de la réalisation de la zone depuis le 28 décembre 2012.

La signature de la charte vaut encore appartenance au réseau des signataires et engage la Ville de METZ à partager son expérience, à échanger et à travailler de façon collective à la promotion des "*EcoQuartiers*".

Cette distinction, qui n'ouvre pas droit à une contrepartie financière, offre l'avantage d'une lisibilité nationale et d'une valorisation du quartier avant d'être achevé, auprès des partenaires, des investisseurs et des habitants. Les pratiques d'aménagement d'autres projets de la collectivité sont appelées à être mises en cohérence avec cette charte au-delà du seul périmètre de l'opération afin d'impulser une dynamique à visée pédagogique et pratique vers la ville durable.

#### **En conséquence, le Conseil Municipal :**

##### **DECIDE :**

- **D'ADOPTER** la charte *EcoQuartier* à passer entre la Ville et le Ministère du Logement et de l'Habitat durable.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la charte *EcoQuartier* dont un exemplaire restera joint au dossier, et tous les actes et documents relatifs à l'obtention du label national « EcoQuartier » pour les opérations présentées à la candidature.
- **D'ACTER** la candidature de la ZAC DU SANSONNET au label national *EcoQuartier*, permettant de lancer le processus de labellisation de la ZAC.

**Interventions de :** Mme Françoise GROLET, M. Emmanuel LEBEAU, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Guy CAMBIANICA, M. le Maire.

**Explication de vote demandée par :** Mme Martine NICOLAS.

**Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.**

**Voix pour : 46 :** M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. René DARBOIS, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine

**AGUASCA, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Nadia SEGHIR, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER.**

**Voix contre : 0 :**

**Abstention : 0 :**

**Procuration : M. Jean-Michel TOULOUZE a donné pouvoir à Mme Anne HOMMEL, Mme Selima SAADI a donné pouvoir à M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Nathalie DE OLIVEIRA a donné pouvoir à Mme Hanifa GUERMITI, M. Daniel PLANCHETTE a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, Mme Myriam SAGRAFENA a donné pouvoir à Mme Danielle BORI, Mme Catherine MOREL a donné pouvoir à M. Bernard HEULLUY, Mme Aurélie FILIPPETTI a donné pouvoir à Mme Margaud ANTOINE-FABRY, Mme Nadia SEGHIR a donné pouvoir à Mme Patricia SALLUSTI, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN a donné pouvoir à M. Patrick THIL, Mme Bérangère THOMAS a donné pouvoir à Mme Françoise GROLET.**

**Absents au moment du vote : 9 : M. Sébastien KOENIG, M. Raphaël PITTI, M. Guy CAMBIANICA, M. Philippe CASIN, Mme Patricia ARNOLD, M. Julien HUSSON, M. Jérémy ALDRIN, M. Thomas SCUDERI, Mme Doan TRAN.**

---

#### **DCM N° 17-03-30-8 : Dénomination d'espaces publics :**

M. le Maire, Rapporteur, expose :

Dans le cadre de la poursuite du projet urbain du quartier du Sansonnet, il est proposé de rendre officiel par délibération le nom d'usage *Parc du Sansonnet* (ancien lieu-dit de la commune de Devant-les-Ponts) et de dénommer la nouvelle voie créée de la rue G. LENOTRE à la rue Marc CHAGALL : **rue THIAM.**

La famille **THIAM** est composée d'artistes messins sur plusieurs générations.

Aimé THIAM (1883-1959), menuisier ébéniste, se spécialise dans les copies de meubles et conçoit du mobilier de style lorrain. Il invente la marqueterie sur bois en relief (médaille d'or du concours Lépine en 1929), utilisant des bois de la région et représentant des scènes locales, et installe son atelier à Metz. Ses enfants poursuivent la tradition familiale : Louis THIAM (1914-1973), Suzanne THIAM (1917-2000, Résistante, membre du conseil municipal de Metz de 1945 à 1971), Madeleine THIAM (1919-2013), Albert THIAM (1921-1998, également dessinateur et peintre sur céramique), Marie-Jeanne THIAM (1926-2009) et Rémy THIAM (1927-2012). Ce sont les petits-enfants qui désormais s'illustrent dans des activités artistiques.

#### **En conséquence, le Conseil Municipal :**

##### **DECIDE DE DENOMMER :**

- la nouvelle voie allant de la rue G. LENOTRE à la rue Marc CHAGALL : RUE THIAM,
- le parc situé entre la rue Louis BERTRAND, la rue SGANZIN et la rue de la FOLIE ; PARC DU SANSONNET.

**Interventions de : M. Thierry GOURLOT, M. Patrick THIL, M. le Maire.**

Explication de vote demandée par : /

**Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.**

**Voix pour : 46 :** M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. René DARBOIS, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Nadia SEGHIR, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Thierry GOURLOT, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Christine SINGER.

**Voix contre : 0 :**

**Abstention : 0 :**

**Procuration :** M. Jean-Michel TOULOUZE a donné pouvoir à Mme Anne HOMMEL, Mme Selima SAADI a donné pouvoir à M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Nathalie DE OLIVEIRA a donné pouvoir à Mme Hanifa GUERMITI, M. Daniel PLANCHETTE a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, Mme Myriam SAGRAFENA a donné pouvoir à Mme Danielle BORI, Mme Catherine MOREL a donné pouvoir à M. Bernard HEULLUY, Mme Doan TRAN a donné pouvoir à M. Guy CAMBIANICA, Mme Aurélie FILIPPETTI a donné pouvoir à Mme Margaud ANTOINE-FABRY, Mme Nadia SEGHIR a donné pouvoir à Mme Patricia SALLUSTI, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN a donné pouvoir à M. Patrick THIL.

**Absents au moment du vote : 9 :** M. Sébastien KOENIG, M. Raphaël PITTI, M. Philippe CASIN, Mme Patricia ARNOLD, M. Julien HUSSON, Mme Françoise GROLET, M. Jérémy ALDRIN, M. Thomas SCUDERI, Mme Bérangère THOMAS.

---

**DCM N° 17-03-30-9 : Versement de la subvention 2017 de la Ville de Metz pour le festival "Passages" :**

M. LEKADIR, Rapporteur, expose :

La Ville de Metz développe une ambition culturelle forte en favorisant la création, la diffusion et la formation artistiques. Dans le domaine du théâtre, la Ville a engagé un accompagnement suivi et volontaire auprès de plusieurs compagnies, de lieux comme l'espace Bernard-Marie Koltès ou encore par son soutien au festival "Passages".

Le festival "Passages" compte parmi les manifestations culturelles d'envergure nationale et internationale à Metz. Il participe fortement à garantir une ouverture culturelle à tous les publics et à renforcer le rayonnement et l'attractivité de Metz, sur les territoires régional, transfrontalier, national et international.

Depuis 2016 et l'arrivée d'une nouvelle équipe, "Passages" s'ancre plus fortement dans la ville, en créant et amplifiant ses liens avec les acteurs messins ou en réalisant des ateliers et des

actions tout au long de l'année. Il présente une programmation chaque année au mois de mai, avec les "Écoles de Passages", une programmation de spectacles issus des grandes écoles internationales de théâtre en années paires et le festival "Passages" en années impaires. La Ville de Metz entend proposer la signature d'une convention biennale pour se placer en cohérence et en symbiose avec la démarche volontaire portée par la Région Grand Est (convention triennale 2016/2018).

Pour l'édition 2017 du festival, du 5 au 14 mai prochain, "Passages" continuera à relier les mondes depuis Metz à travers une thématique forte : "La Méditerranée". A l'occasion de son vingtième anniversaire, le festival présentera 22 spectacles parmi le meilleur de la création professionnelle internationale, sous chapiteaux place de la République, ailleurs dans l'espace public, en des lieux insolites et au sein des principales salles de spectacle de la Cité musicale (Arsenal, BAM, Trinitaires) dans un partenariat fort avec 6 spectacles autour du projet européen Interreg "Bérénice". L'Opéra-Théâtre, le Centre Pompidou-Metz et l'Espace BMK sont également partenaires de cette édition. Des propositions artistiques investiront d'autres espaces publics, comme la performance déambulatoire d'une artiste argentine dans l'hypercentre (en partenariat avec le FRAC Lorraine) ou encore le projet "100 pas presque" prévu sur l'Esplanade.

La programmation témoignera autant de la violence de notre monde que de sa générosité. Les pays mis à l'honneur seront ceux du bassin méditerranéen et du Proche-Orient : Grèce, Syrie, Liban, Israël, Koweït, Iran, Maroc, Russie, Lituanie, ... où les zones de fractures ne manquent pas.

Pendant le dernier week-end du festival, des lieux patrimoniaux de la ville seront également à découvrir au travers de conférences données par des poètes étrangers. Menée conjointement par le festival Poema et Passages, cette programmation est complétée par une résidence de deux poètes français, au sein de l'école élémentaire Jean Moulin (quartier Metz Nord / Patrotte) dans le cadre du dispositif "Artistes en herbe" en lien avec nos résidences d'artistes dans les écoles. Commencée en février, cette action permettra à des enfants éloignés de l'offre culturelle de voir leurs écrits édités et interprétés par des comédiens lors du festival et d'accueillir, à leur tour dans l'école, des poètes de la Méditerranée.

Par ailleurs, le quartier de la Patrotte sera le cœur d'une déambulation spectaculaire intitulée "Figures Libres" de la compagnie française Komplex Kapharnaüm. Ce spectacle explorera la mémoire sociale du quartier avec poésie, dans une démarche participative impliquant les habitants du quartier. Ce projet a été pensé par la Ville de Metz en association avec Passages au titre de la préfiguration de l'AGORA et dans l'affirmation de "Metz, carrefour régional des Arts de la Rue".

Enfin, le festival a ouvert divers chantiers artistiques avec des compagnies et collectifs messins (Roland Furieux, Les Heures Paniques, Astrov, Zikamine, ...). Il a mis en place avec la compagnie Pardès Rimonim un atelier de théâtre régulier "El Warsha" depuis le mois de septembre à l'Espace BMK, ouvert à des réfugiés. Citons également les artistes messins Boijeot-Renaud, Yvain Von Stebut ou encore l'association Boumchaka, les Courtisans et Bout d'essais qui collaborent au projet festivalier.

Afin de répondre aux enjeux de ce projet global ambitieux de Passages, la Ville de Metz propose à cette association un partenariat privilégié avec une convention biennale (2017/2018) accordant une subvention de 130 000 euros annuelle ainsi qu'un accompagnement en nature (communication et intervention des services municipaux) et posant des perspectives opérationnelles.

Le budget prévisionnel 2017 de l'association s'équilibre à hauteur de 1 388 348 euros en dépenses et en recettes. La Région Grand Est a voté une subvention pour 2017 à hauteur de 250 000 euros (convention 2016/2018). L'Union européenne apportera des moyens financiers à hauteur de 253 348 euros dans le cadre du programme INTERREG V A Grande Région pour le projet "Bérénice". Les autres partenaires publics sollicités sont l'État à hauteur de 150 000 euros et le Conseil Départemental de la Moselle à hauteur de 100 000 euros.

**En conséquence, le Conseil Municipal :**

**DECIDE :**

- **D'APPROUVER** la convention biennale d'objectifs et de moyens avec l'association "Passages", dont le projet est joint en annexe.
- **D'APPROUVER** le versement d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 130 000 euros au titre de l'année 2017 pour l'organisation des manifestations annuelles de Passages, en fonction du calendrier prévu à cet effet par la convention précitée en question et sous réserve des disponibilités financières de la Ville de Metz.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention biennale d'objectifs et de moyens et tout avenant éventuel ainsi que tout autre document et pièce connexe à ces affaires.  
Les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2017.

**Interventions de :** Mme Françoise GROLET, M. Emmanuel LEBEAU, M. Patrick THIL, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Patrice NZIHOU, M. le Maire.

**Explication de vote demandée par :** M. Thierry JEAN, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Emmanuel LEBEAU.

**Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à la majorité.**

**Voix pour : 40 :** M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Nadia SEGHIR, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, Mme Christine SINGER.

**Voix contre : 4 :** M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET.

**Abstentions : 2 :** M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU.

**Procuration :** M. Jean-Michel TOULOUZE a donné pouvoir à Mme Anne HOMMEL, Mme Selima SAADI a donné pouvoir à M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Nathalie DE OLIVEIRA a donné pouvoir à Mme Hanifa GUERMITI, M. Daniel PLANCHETTE a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, Mme Myriam SAGRAFENA a donné pouvoir à Mme Danielle BORI, Mme Marylin MOLINET a donné pouvoir à M. René DARBOIS, Mme Catherine MOREL a donné pouvoir à M. Bernard HEULLUY, Mme



**Doan TRAN a donné pouvoir à M. Guy CAMBIANICA, Mme Aurélie FILIPPETTI a donné pouvoir à Mme Margaud ANTOINE-FABRY, Mme Nadia SEGHIR a donné pouvoir à Mme Patricia SALLUSTI, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN a donné pouvoir à M. Patrick THIL, Mme Bérangère THOMAS a donné pouvoir à Mme Françoise GROLET.**

**Absents au moment du vote : 9 : M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI, M. Philippe CASIN, M. William SCHUMAN, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, M. Julien HUSSON, M. Jérémy ALDRIN, M. Thomas SCUDERI.**

---

**DCM N° 17-03-30-10 : Soutien aux associations œuvrant dans les domaines des arts visuels et de l'image :**

M. LEKADIR, Rapporteur, expose :

La Ville de Metz soutient les domaines des arts visuels, plastiques et de l'image, contribuant ainsi à une réelle dynamique de terrain, en s'appuyant sur des associations œuvrant activement dans la gravure, la photographie ou l'éducation à l'image, de nombreux ateliers d'artistes, et surtout sur un réseau de galeries en art contemporain de qualité. A leur initiative d'ailleurs, l'association "Lorraine Réseau Art contemporain" (LoRA) a été créée et réunit 30 structures en Lorraine. Basée à Metz, elle vise depuis sa création en 2012, à leur assurer une meilleure visibilité au plan régional et à développer des collaborations avec la Grande Région et la Région Grand Est. La Ville souhaite soutenir LoRA en 2017 dans ses activités, en particulier sa participation à la 10<sup>e</sup> édition du Week-end de l'art contemporain (17, 18 et 19 mars) qui se déploie pour la première fois à l'échelle du Grand Est, en lien avec les réseaux d'Alsace et de Champagne-Ardenne.

Ces associations proposent à des artistes émergents ou confirmés de montrer leur travail au travers d'expositions à Metz dans des conditions professionnelles, de s'inscrire dans un réseau et de rencontrer un public large. Certaines accompagnent la pratique en amateur et organisent des rencontres régulières avec des professionnels comme le proposent les manifestations « Parcours d'artistes », ateliers ouverts dans toute la ville ou « Arts en Stock », marché des arts et de la création. D'autres sont associées à l'action de la Ville de Metz en direction des scolaires dans le cadre du dispositif des résidences artistiques où l'artiste invité crée une œuvre et associe des enfants au processus de création.

Dans le domaine du cinéma, le succès de la 1<sup>ère</sup> édition du "Festival du film subversif de Metz" organisée par l'association The Bloggers Cinéma Club conforte la Ville de Metz à renouveler son engagement auprès du cinéma alternatif du 15 au 18 juin prochain. Les actions seront déployées sur cinq sites culturels phares - TCRM-Blida, les Trinitaires, le Centre Pompidou-Metz et les cinémas Palace et Caméo Ariel – avec des temps d'animations dans un village situé place Saint-Louis.

En matière d'éducation à l'image, la Fédération des Œuvres Laïques de la Moselle / Ligue de l'Enseignement assure une coordination toute l'année du dispositif "Cinémertz" avec les différents acteurs de ce domaine, et pilote plusieurs manifestations qui ont lieu à Metz dont la quinzaine du cinéma jeune public "Alonzanfan" qui se déroule chaque année en mars.

Au vu des différentes demandes associatives en matière artistique et culturelle, compte tenu de l'intérêt majeur pour la vie culturelle messine que suscitent ces associations, il est proposé de verser des subventions pour un montant total de 128 100 euros dont le détail figure ci-après.

**En conséquence, le Conseil Municipal :**

**DECIDE :**

- **D'ATTRIBUER** des subventions pour un montant total de 128 100 euros aux associations suivantes :

**Aides au fonctionnement**

- Faux Mouvement	40 000 €
- Maison de la Culture et des Loisirs (Galerie R. Banas)	35 000 €
- Octave Cowbell	6 500 €
- Photo Forum	6 000 €
- C'était où ? C'était quand ? (La Conserverie)	4 000 €
- My-Art (Galerie Modulab)	2 000 €
- LoRA (Lorraine Réseau Art contemporain)	1 000 €
- Laboratoire d'Expression Elastique	500 €

**Aides au projet**

- |  |          |
|--|----------|
| - Fédération des Œuvres Laïques de la Moselle / Ligue de l'Enseignement (coordination du dispositif <i>Cinémetz</i> )  | 15 000 € |
| - The Bloggers Cinéma Club ( <i>Festival du film subversif de Metz</i> du 15 au 18 juin)   | 10 000 € |
| - Photo Forum (organisation de <i>Metz Photo</i> , promenade photographique toute l'année au Parc de la Seille et du concours de photographies sur la période estivale)                        | 5 000 €  |
| - Parcours d'artistes (organisation des manifestations <i>Parcours d'artistes</i> les 25 et 26 mars dans toute la ville et <i>Arts en Stock</i> en novembre/décembre à St Pierre aux Nonnains) | 2 600 €  |
| - L'Étendart (organisation d'expositions dans la galerie Des jours de lune)  | 500 €    |
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à cette affaire, et notamment les conventions d'objectifs et de moyens, de partenariat, avenants et lettres de notification portant rappel de l'objet des subventions, de leurs conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées.  
Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice en cours.

**Intervention de : M. Patrick THIL.**

**Explication de vote demandée par : /**

**Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à la majorité.**

**Voix pour : 40 :** M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme

**Christine AGUASCA, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Nadia SEGHIR, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE.**

**Voix contre : 0 :**

**Abstentions : 4 : M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET.**

**Procuration : M. Jean-Michel TOULOUZE a donné pouvoir à Mme Anne HOMMEL, Mme Selima SAADI a donné pouvoir à M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Nathalie DE OLIVEIRA a donné pouvoir à Mme Hanifa GUERMITI, M. Daniel PLANCHETTE a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, Mme Myriam SAGRAFENA a donné pouvoir à Mme Danielle BORI, Mme Marylin MOLINET a donné pouvoir à M. René DARBOIS, Mme Catherine MOREL a donné pouvoir à M. Bernard HEULLUY, Mme Doan TRAN a donné pouvoir à M. Guy CAMBIANICA, Mme Aurélie FILIPPETTI a donné pouvoir à Mme Margaud ANTOINE-FABRY, Mme Nadia SEGHIR a donné pouvoir à Mme Patricia SALLUSTI, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN a donné pouvoir à M. Patrick THIL, Mme Bérangère THOMAS a donné pouvoir à Mme Françoise GROLET.**

**Absents au moment du vote : 11 : M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI, M. Philippe CASIN, M. William SCHUMAN, Mme Patricia ARNOLD, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Julien HUSSON, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN, M. Thomas SCUDERI.**

---

**DCM N° 17-03-30-11 : Mise en oeuvre du groupement de commande - Bibliothèque Numérique de Référence :**

M. LEKADIR, Rapporteur, expose :

Le projet de Bibliothèque Numérique de Référence, porté par le Sillon lorrain, est co-financé par l'Etat au titre du Fonds National pour l'Aménagement et la Développement du Territoire, par la Région Alsace Champagne-Ardenne Lorraine, et par l'Union européenne au titre du Feder dans le cadre du Programme Opérationnel Lorrain 2014-2020.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Bibliothèque Numérique de Référence (BNR), et conformément à la délibération 07 juillet 2016, la Ville de Metz a souhaité porter le groupement de commandes des ressources électroniques du site Médias. Ce dernier rentre dans sa phase de lancement.

Le site « Médias », un des trois sites web qui composent la BNR, sera en ligne au cours du dernier trimestre 2017. Accessible gratuitement aux abonnés des médiathèques du Sillon Lorrain, il proposera un ensemble de ressources électroniques diversifiées élargissant ainsi les modes d'appropriation du numérique :

- presse sous droits (quotidiens, hebdomadaires, magazines,...),
- livres numériques,
- ressources d'autoformation (soutien scolaire, apprentissage des langues étrangères et soutien en langue française) et plateforme musicale.

Le coût financier pour chaque collectivité a été défini, en fonction du nombre d'habitants et du nombre d'abonnés, comme suit :

	Habitants	Parts	Acquisitions	Serveur	Dépenses totales
Thionville	42602	11 %	16 500,00 €	4 963,13 €	21 463,13 €
<b>Metz</b>	<b>120708</b>	<b>31 %</b>	<b>46 500,00 €</b>	<b>14 313,37 €</b>	<b>60 813,37 €</b>
Grand Nancy	171439	44 %	66 000,00 €	20 371,94 €	86 371,94 €
CA Épinal	52305	14 %	21 000,00 €	5 351,56 €	26 351,56 €
TOTAL	387054	100 %	150 000,00 €	45 000,00 €	195 000,00 €

Pour la Ville de Metz, le coût global sera de 60 813,37 € pour l'année 2017, intégrant la part acquisitions numériques pour un montant de 46 500 € et la part maintenance du serveur pour un montant de 14 313,37 €. Il est à noter que le budget de 46 500 € en relation avec les acquisitions est intégré dans le budget global de développement des ressources documentaires et numériques 2017 des Bibliothèques-Médiathèques de Metz.

**En conséquence, le Conseil Municipal :**

**DECIDE :**

- **D'APPROUVER** les termes de la convention de groupement de commandes jointe à la présente.
- **DE CONFIRMER** la désignation de la Ville de Metz en tant que coordonnateur dudit groupement de commandes.
- **D'AUTORISER** que la Commission d'Appel d'Offres de la Ville de Metz soit la Commission d'Appel d'Offres du groupement.
- **D'AUTORISER**, en qualité de représentant du coordonnateur, M. le Maire ou son représentant à signer tous documents, marchés, accords-cadres ou marchés subséquents issus du groupement de commande.
- **D'AUTORISER** M. le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à cette affaire et notamment ladite convention de groupement ainsi que ses avenants éventuels.

**Interventions de :** M. Patrick THIL, M. le Maire.

**Explication de vote demandée par :** Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, Mme Françoise GROLET.

**Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.**

**Voix pour : 47 :** M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGNAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Nadia SEGHIR, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise

**GROLET, Mme Christine SINGER.**

**Voix contre : 0 :**

**Abstention : 0 :**

**Procuration : M. Jean-Michel TOULOUZE a donné pouvoir à Mme Anne HOMMEL, Mme Selima SAADI a donné pouvoir à M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Nathalie DE OLIVEIRA a donné pouvoir à Mme Hanifa GUERMITI, M. Daniel PLANCHETTE a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, Mme Myriam SAGRAFENA a donné pouvoir à Mme Danielle BORI, Mme Marilyn MOLINET a donné pouvoir à M. René DARBOIS, Mme Catherine MOREL a donné pouvoir à M. Bernard HEULLUY, Mme Doan TRAN a donné pouvoir à M. Guy CAMBIANICA, Mme Aurélie FILIPPETTI a donné pouvoir à Mme Margaud ANTOINE-FABRY, Mme Nadia SEGHIR a donné pouvoir à Mme Patricia SALLUSTI, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN a donné pouvoir à M. Patrick THIL, Mme Bérangère THOMAS a donné pouvoir à Mme Françoise GROLET.**

**Absents au moment du vote : 8 : M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI, M. Philippe CASIN, Mme Patricia ARNOLD, M. Emmanuel LEBEAU, M. Julien HUSSON, M. Jérémy ALDRIN, M. Thomas SCUDERI.**

---

**DCM N° 17-03-30-12 : Subventions aux associations socioéducatives conventionnées et subventions pour les transports des mercredis :**

Mme ANTOINE-FABRY, Rapporteur, expose :

Dans le cadre de l'aide apportée aux associations socio-éducatives, il est proposé d'attribuer des subventions pour un montant total de **1 884 760 €** au bénéfice des associations socio-éducatives recensées ci-après.

**1. Subventions pour fonctionnement et projets aux associations socioéducatives conventionnées**

**- Subventions de fonctionnement aux associations conventionnées :**

Metz est forte d'équipements socioéducatifs dans tous ses quartiers, un maillage associatif sur lequel la Ville peut s'appuyer pour développer sa politique éducative et de jeunesse mais aussi pour contribuer à la mise en œuvre de politiques qui relèvent de plusieurs autres délégations.

Ces équipements sont les piliers de la mise en œuvre d'une politique d'éducation populaire permettant à chacun, y compris les adultes, de s'épanouir et de trouver la place de citoyen qui lui revient. Ils sont des lieux de rencontre des différents acteurs de quartier, de coordination des politiques territoriales visant à permettre l'accès de tous aux loisirs et à la culture, à développer les liens intergénérationnels, à contribuer à l'insertion sociale et au vivre ensemble. Ils sont enfin des lieux d'exercice actif de la citoyenneté en ce sens qu'ils permettent aux habitants de prendre une part active dans le choix et la mise en œuvre des projets qui y sont développés.

Dans le cadre de cette ouverture à tous les publics, il est intéressant de relever que les structures développent tout particulièrement leurs initiatives envers le **public adolescent**, souvent plus complexe à capter. On peut ainsi citer la mise en place d'un "**espace ados**" dans de nombreux centres, l'amélioration de leur aménagement et une amplitude horaire croissante de l'accès à ces espaces. Les objectifs de ces lieux dédiés prennent en compte les besoins des

adolescents en termes d'écoute et de recherche d'émancipation. Ils sont aussi l'occasion de renforcer le sentiment de confiance envers les animateurs.

Par ailleurs, plusieurs associations organisent des **séjours** permettant aux jeunes de faire l'expérience du vivre ensemble, de l'autonomie, de la prise de responsabilité mais également d'accéder aux différentes cultures et d'acquérir des connaissances de leur environnement tout en apprenant à le respecter. Ces séjours sont élaborés avec les adolescents eux-mêmes qui mettent également en place des actions d'autofinancement.

Enfin, de nombreuses **activités** sportives, créatives, artistiques et ludiques leur sont consacrées, dont certaines nouvellement mises en place telles que les BDN (boîte de nuit ados) à la MJC des Quatre Bornes ou l'accueil spécifique lors de la pause méridienne à la Maison de la Culture et des Loisirs.

**L'accès à la culture** est également un axe spécifique de développement, avec de nombreuses **programmations de spectacles vivants** jeune public ou familiaux, l'organisation d'**expositions** présentant pour certaines les créations des ateliers auxquels participent les habitants de tous âges, des **sorties jeunesse ou familiales** dans les musées ou pour assister à des spectacles en dehors des murs du centre. Plusieurs associations s'inscrivent dans le programme "**Lire et faire lire**" porté par l'Union des Associations Familiales de Moselle et la Ligue de l'Enseignement de Moselle où des bénévoles de plus de 50 ans offrent une partie de leur temps libre aux enfants pour stimuler leur goût de la lecture et favoriser leur approche de la littérature. Enfin, des manifestations sont organisées telles que La Quinzaine de la littérature Jeunesse (MJC des Quatre Bornes) ou La Bourse aux Livres (MJC Metz Sud).

Parmi les 29 associations conventionnées, 24 gèrent des équipements de quartier, l'Auberge de Jeunesse et la Maison des Associations. 2017 verra l'ouverture d'une salle de danse pour la Maison de la Culture et des Loisirs ainsi que l'accès total du bâtiment aux personnes à mobilité réduite au Centre d'Activités et de Loisirs de Plantières et à la Maison de la Jeunesse et de la Culture des Quatre Bornes.

Compte-tenu de l'importance de l'action menée sur le territoire messin par ces associations, il est proposé de les soutenir en leur attribuant des subventions de fonctionnement pour un montant total de 1 474 180 €; à ce total il convient d'ajouter l'aide apportée pour le financement des charges liées aux bâtiments à hauteur de 377 460 €, portant le financement total à **1 841 640 €** selon la répartition prévue dans la motion.

- **Subvention pour projets aux associations conventionnées :**

Outre les subventions de fonctionnement, il est également proposé de financer les projets spécifiques de certaines associations conventionnées.

Ainsi, la **MJC de Borny** propose **des animations de rue** avec 7 semaines de présence, sur 5 lieux différents. Au total ce sont une centaine d'enfants touchés chaque jour. Cette présence permet aux salariés de connaître des jeunes enfants et adolescents du quartier qu'ils ne rencontreraient pas autrement. C'est aussi l'occasion de faire connaître la MJC à ce public. Il est proposé une aide de **5 000 €**.

L'Atelier de **customisation de vélos** est un nouveau projet proposé par la **MJC Metz Sud**. Il consiste à restaurer des vélos récupérés en évaluant les travaux ainsi que le matériel nécessaire pour permettre à ces vélos d'être utilisés par les enfants fréquentant la MJC lors de sorties. L'activité est innovante en elle-même, les enfants vont avoir accès à des opérations mécaniques simples, de premier niveau, mais auront aussi l'occasion de faire connaissance avec de l'outillage. Ils pourront travailler sur un projet concret, lui donner forme et vie au fur

et à mesure d'ateliers étalés tout au long de l'année. Par ailleurs, cela se concrétisera par un travail d'équipe convivial sur des projets simples à réaliser au sein de la MJC Metz Sud. Il est proposé une aide de **1 000 €**.

Le **collectif des Energies Urbaines** s'est installé dans de nouveaux locaux rue Gambetta. Le lieu, en plus de favoriser les échanges et les rencontres, permet au collectif de bénéficier de bureaux fixes, d'un espace de répétition et d'une salle de spectacle. Outre les différentes actions menées par les Energies Urbaines tels que les ateliers de pratiques artistiques dans différents quartiers de la Ville, il est prévu que les associations membres du collectif organisent une fois par mois, dans la salle de spectacle, une animation grand public en lien avec les arts urbains. Pour ce projet, il est proposé une aide de **4 000 €**.

La dépense totale des subventions pour les projets des associations conventionnées s'élève à **10 000 €**.

## **2. Subventions aux associations pour le transport des enfants vers les accueils de loisirs du mercredi**

Lors de la mise en place de l'aménagement des rythmes scolaires qui s'est traduit par l'instauration d'une demi-journée de classe le mercredi matin, la Ville de Metz a souhaité faciliter l'organisation des familles en garantissant la continuité de la prise en charge des enfants entre la sortie de l'école et les accueils de loisirs du mercredi après-midi.

À cet effet, les associations organisatrices qui amènent les enfants sur les lieux d'activités bénéficient d'un concours financier par groupe scolaire et par mercredi de 60 € pour celles utilisant un transport en bus et 30 € pour celles qui effectuent le trajet à pied. La continuité de ce dispositif a été votée par le Conseil Municipal d'octobre 2016 pour la période du 1er septembre au 31 décembre 2016. Il est proposé de le reconduire pour la période du 1er janvier au 5 juillet 2017.

A noter l'organisation d'accueil de mercredis loisirs par la Maison de la Culture et des Loisirs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 dans les locaux de l'école Les Isles pour les enfants scolarisés au sein des écoles Les Isles et Fort Moselle, leur permettant ainsi de bénéficier d'un accueil de meilleure proximité.

La dépense totale des subventions pour le transport des enfants depuis les écoles vers les lieux d'accueils de loisirs du mercredi après-midi pour la période du 1er janvier au 5 juillet 2017 s'élève à **33 120 €**.

### **En conséquence, le Conseil Municipal :**

#### **DECIDE :**

- **D'ATTRIBUER** les subventions suivantes aux associations conventionnées ci-dessous mentionnées, pour un montant total de **1 851 640 €**, soit un solde à verser de **963 997 €** compte-tenu des avances accordées au Conseil Municipal du 15 décembre 2016 pour l'ensemble des associations conventionnées :

<b><u>Au titre de la mise en place d'un projet éducatif</u></b>		Dont déjà versé
Association Messine Interfédérale et Solidaire Patrotte	<b>150 640 €</b>	77 332 €
Maison des Jeunes et de la Culture de Metz Quatre-Bornes	<b>137 720 €</b>	68 886 €
Maison de la Culture et des Loisirs	<b>158 800 €</b>	77 618 €

Maison des Jeunes et de la Culture de Metz Borny <i>Subvention fonctionnement : 123 930 €</i> <i>Animations de rue: 5 000 €</i>	<b>128 930 €</b>	61 965 €
Le Quai – Centre Social et Culturel du Sablon (ex MAS)	<b>104 800 €</b>	51 363 €
Association pour le Développement des Actions Culturelles et Sociales de Bellecroix (A.D.A.C.S.)	<b>100 550 €</b>	48 625 €
Maison des Jeunes et de la Culture de Metz Sud <i>Subvention fonctionnement : 103 380 €</i> <i>Atelier de customisation de vélos : 1 000 €</i>	<b>104 380 €</b>	52 333 €
Centre d'Animation Culturelle et Sociale Georges Lacour	<b>107 850 €</b>	53 782 €
Espace de la Grange – Centre social	<b>95 400 €</b>	45 958 €
Comité de Gestion du Centre Socioculturel de Metz Centre	<b>76 550 €</b>	37 946 €
Action Sociale du Bassin Houiller (Centre Augustin Pioche)	<b>84 250 €</b>	42 125 €
Centre Social Maison des Jeunes et de la Culture Boileau Prégénie	<b>31 250 €</b>	0 €
<b><u>Au titre de la mise en place d'un projet d'animation</u></b>		
Centre Culturel de Metz Queuleu	<b>53 360 €</b>	26 372 €
Centre d'Activités et de Loisirs de Plantières	<b>55 200 €</b>	29 472 €
Centre de Renseignement et d'Information – Bureau Information Jeunesse	<b>42 480 €</b>	21 240 €
CPN Les Coquelicots	<b>51 000 €</b>	25 500 €
Eclaireuses et Eclaireurs de France	<b>31 200 €</b>	15 600 €
Famille Lorraine de Metz Devant-les-Ponts	<b>21 870 €</b>	10 946 €
Familles de France – Fédération de Moselle	<b>12 170 €</b>	6 085 €
Energies Urbaines <i>Subvention fonctionnement : 20 500 €</i> <i>Animations art urbain : 4 000 €</i>	<b>24 500 €</b>	0 €
Association Pas Assez	<b>11 650 €</b>	0 €
Carrefour des Organisations de Jeunesse et d'Education Populaire	<b>9 700 €</b>	4 850 €
<b><u>Au titre de la mise en place d'un projet d'accueil associatif de quartier</u></b>		
Association de Gestion et de Développement de l'Auberge de Jeunesse	<b>43 000 €</b>	21 500 €
Interassociation de Gestion du Centre Familial, Social et Culturel de Metz Magny	<b>59 170 €</b>	31 290 €
Association de Gestion du Centre Saint-Denis de la Réunion	<b>33 540 €</b>	17 889 €
Association de Gestion du Centre Socioculturel de Metz Vallières	<b>45 170 €</b>	20 027 €
Association de Gestion du Centre Socioculturel de la Corchade	<b>38 450 €</b>	19 302 €
Association de Gestion du Centre Socioculturel et Sportif de Sainte-Barbe Fort-Moselle	<b>20 600 €</b>	10 907 €
COJFA	<b>17 460 €</b>	8 730 €



- **D'ATTRIBUER** les subventions suivantes pour le transport des mercredis aux associations ci-dessous mentionnées, pour un montant total de **33 120 €** :

<b>Association</b>	<b>Montant versé</b>
M.J.C. Metz Borny	7 590 €
Association Messine Interfédérale et Solidaire (AMIS)	690 €
M.J.C. Quatre Bornes	690 €
Du Côté des Loisirs	1 380 €
Maison De la Culture et Des Loisirs	1 380 €
Association Pour le Développement des Activités Culturelles et Sociales (Centre de Bellecroix)	1 380 €
Le Quai – Centre Social et Culturel Du Sablon (Ex Mas)	4 140 €
Espace De La Grange (Centres De La Grange Aux Bois)	2 070 €
Comite De Gestion du CSC Metz Centre (Arc En Ciel)	3 450 €
Fédération Famille de France Moselle	1 380 €
M.J.C. De Metz Sud	1 380 €
ASBH pour le centre social Charles Augustin Pioche	690 €
Magny'Anim (au Centre Social de Magny)	2 070 €
Centre d'Activités et de Loisirs de Plantières	4 830 €

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à cette affaire et notamment les lettres de notification, les conventions et avenants portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées. La dépense totale s'élève à **997 117 €**. Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice 2017.

**Interventions de : Mme Françoise GROLET, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. le Maire.**

**Explication de vote demandée par : /**

**Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à la majorité.**

**Voix pour : 43 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, Mme Patricia SALLUSTI, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Nadia SEGHIR, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, Mme Christine SINGER.**

**Voix contre : 0 :**

**Abstentions : 4 :** M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET.

**Procuration :** M. Jean-Michel TOULOUZE a donné pouvoir à Mme Anne HOMMEL, Mme Selima SAADI a donné pouvoir à M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Nathalie DE OLIVEIRA a donné pouvoir à Mme Hanifa GUERMITI, M. Daniel PLANCHETTE a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, Mme Myriam SAGRAFENA a donné pouvoir à Mme Danielle BORI, Mme Marilyn MOLINET a donné pouvoir à M. René DARBOIS, Mme Catherine MOREL a donné pouvoir à M. Bernard HEULLUY, Mme Doan TRAN a donné pouvoir à M. Guy CAMBIANICA, Mme Aurélie FILIPPETTI a donné pouvoir à Mme Margaud ANTOINE-FABRY, Mme Nadia SEGHIR a donné pouvoir à Mme Patricia SALLUSTI, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN a donné pouvoir à M. Patrick THIL.

**Absents au moment du vote : 8 :** M. Hacène LEKADIR, M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI, M. Philippe CASIN, Mme Patricia ARNOLD, M. Julien HUSSON, M. Jérémy ALDRIN, M. Thomas SCUDERI.

---

**DCM N° 17-03-30-13 : Attribution de subventions aux associations socio-éducatives non conventionnées :**

Mme ANTOINE-FABRY, Rapporteur, expose :

Dans le cadre de l'aide apportée aux associations socio-éducatives de la Ville, il est proposé d'attribuer des subventions pour un montant de **29 710 €** au bénéfice des associations socio-éducatives recensées dans la motion ci-après afin de soutenir leur fonctionnement.

Plusieurs de ces associations développent leur activité dans les centres socioculturels de la ville, permettant ainsi de proposer un grand nombre d'activités aux habitants du quartier. C'est tout spécialement le cas de l'Association Famille Lorraine de Borny, de Sports et Culture de Magny, de l'Amicale de la Corchade, de l'Association Familiale et Culturelle de Sainte-Barbe. D'autres, telles Nan Bara, Collectif Art ou l'Ecole de la Paix ont développé des partenariats avec les équipements de quartier pour organiser des ateliers "arts urbains", des séances de jeux collaboratifs en direction de tous les publics.

L'Association Carrefour, quant à elle, souhaite s'ouvrir sur la ville en proposant des activités à la fois à ses résidents mais aussi aux habitants du quartier. Ainsi, des ateliers d'écriture, de sculpture, d'arts plastiques, de musculation, seront programmés au local de la rue des Trinitaires ainsi que diverses manifestations.

Enfin, l'aide de la Ville viendra également soutenir le Club UNESCO dont l'une des missions principale est l'accompagnement des jeunes vers un engagement en volontariat européen ou international.

Aussi, il est proposé d'accorder les subventions à 12 associations socio-éducatives pour un montant total de **29 710 €** selon la répartition mentionnée dans la motion.

**En conséquence, le Conseil Municipal :**

**DECIDE :**

- **D'ATTRIBUER** les subventions suivantes aux associations ci-dessous mentionnées, pour un montant total de **29 710 €** :

- |  |         |
|--|---------|
| - Association Familiale et Culturelle Sainte Barbe - Fort Moselle      | 500 €   |
| - Association Famille Lorraine de Borny                                | 7 600 € |
| - Amicale de la Corchade   | 1 240 € |
| - Association Carrefour  | 2 470 € |
| - Collectif Art  | 2 850 € |
| - Ecole de la Paix de Metz – Espace Cochade                            | 1 500 € |
| - Association des Délégués des Scouts et Guides de Metz-Queuleu-Tivoli | 500 €   |
| - Scouts et Guides de France - Groupe Guy de Larigaudie XIIème Metz    | 500 €   |
| - Sport et Culture de Metz-Magny                                       | 5 700 € |
| - Club U.N.E.S.C.O. de Metz  | 1 500 € |
| - Association du Scoutisme Européen                                    | 300 €   |
| - Nan Bara   | 5 050 € |
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à cette affaire et notamment les lettres de notification portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées.
- Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice 2017.

**Interventions de : M. Guy CAMBIANICA, M. le Maire.**

**Explication de vote demandée par : /**

Mme Françoise GROLET fait la demande d'un vote séparé sur l'attribution de subvention au Club U.N.E.S.C.O. de Metz du reste de la motion.

**1) Attribution de subvention au Club U.N.E.S.C.O. de Metz :**

**MISE AUX VOIX PAR M. LE MAIRE : Adoptée à la majorité.**

**Voix pour : 41 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, Mme Patricia SALLUSTI, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, M. Jacques TRON, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Nadia SEGHIR, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, Mme Christine SINGER.**

**Voix contre : 0 :**

**Abstentions : 4 : M. Thierry GOURLLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET.**

**Procuration : M. Jean-Michel TOULOUZE a donné pouvoir à Mme Anne HOMMEL, Mme Selima SAADI a donné pouvoir à M. Jean-Louis LECOCQ, M. Daniel PLANCHETTE a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, Mme Myriam SAGRAFENA a donné pouvoir à Mme Danielle BORI, Mme Marylin MOLINET a donné pouvoir à M. René DARBOIS, Mme Catherine MOREL a donné pouvoir à M. Bernard HEULLUY, Mme Doan TRAN a donné pouvoir à M. Guy CAMBIANICA,**

Mme Aurélie FILIPPETTI a donné pouvoir à Mme Margaud ANTOINE-FABRY, Mme Nadia SEGHIR a donné pouvoir à Mme Patricia SALLUSTI, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN a donné pouvoir à M. Patrick THIL.

Absents au moment du vote : 10 : M. Hacène LEKADIR, Mme Hanifa GUERMITI, M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI, M. Philippe CASIN, Mme Patricia ARNOLD, M. Julien HUSSON, M. Jérémy ALDRIN, M. Thomas SCUDERI, Mme Nathalie DE OLIVEIRA.

## 2) Attribution de subventions aux autres associations :

**MISE AUX VOIX PAR M. LE MAIRE : Adoptée à l'unanimité.**

Voix pour : 45 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, Mme Patricia SALLUSTI, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, M. Jacques TRON, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Nadia SEGHIR, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Procuration : M. Jean-Michel TOULOUZE a donné pouvoir à Mme Anne HOMMEL, Mme Selima SAADI a donné pouvoir à M. Jean-Louis LECOCQ, M. Daniel PLANCHETTE a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, Mme Myriam SAGRAFENA a donné pouvoir à Mme Danielle BORI, Mme Marylin MOLINET a donné pouvoir à M. René DARBOIS, Mme Catherine MOREL a donné pouvoir à M. Bernard HEULLUY, Mme Doan TRAN a donné pouvoir à M. Guy CAMBIANICA, Mme Aurélie FILIPPETTI a donné pouvoir à Mme Margaud ANTOINE-FABRY, Mme Nadia SEGHIR a donné pouvoir à Mme Patricia SALLUSTI, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN a donné pouvoir à M. Patrick THIL.

Absents au moment du vote : 10 : M. Hacène LEKADIR, Mme Hanifa GUERMITI, M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI, M. Philippe CASIN, Mme Patricia ARNOLD, M. Julien HUSSON, M. Jérémy ALDRIN, M. Thomas SCUDERI, Mme Nathalie DE OLIVEIRA.

**La motion est : Adoptée à la majorité.**

---

## DCM N° 17-03-30-14 : Soutien aux associations étudiantes conventionnées :

Mme ANTOINE-FABRY, Rapporteur, expose :

Dans le cadre de la politique municipale de développement de la vie étudiante et de son ouverture sur la ville, favorisant l'implication des étudiants dans l'animation de la cité, ainsi

que la coordination et l'impulsion de projets étudiants, il est proposé de soutenir trois associations étudiantes conventionnées :

Installée depuis 2012, l'antenne messine de l'**Association de la Fondation Etudiante pour la Ville (AFEV)** propose aux étudiants de s'engager, que ce soit au sein de colocations étudiantes solidaires ou en devenant bénévole dans des dispositifs d'accompagnements individualisés en direction des enfants en difficultés.

Le cœur d'action de l'AFEV à Metz reste cette année encore le quartier de Metz-Nord/Patrotte qui rassemble sur un même site toutes les formes d'engagement proposées par l'Association. A la rentrée 2016, les 18 colocataires hébergés dans les KAPS, Kolocations A Projets solidaires, des 6 appartements de Metz Habitat Territoire, ont prolongé les actions mises en place l'année précédente : apéro « Bas de tour » dans les entrées d'immeuble, « Cinéma d'appartement – dimanches dans mon Kaps » et autres zones de gratuité ... Ils ont également initié de nouveaux projets, telle que la manifestation qui aura lieu le 8 avril « Metz y du tien », tremplin des talents du quartier et concert. Un projet média de quartier avec l'association La Passerelle est également en cours ([www.metz-nord-patrotte.info](http://www.metz-nord-patrotte.info)). La participation des voisins/habitants et l'originalité des projets proposés contribuent à développer une dynamique innovante dans le quartier et à inscrire les kapseurs en tant qu'acteurs confirmés de ce territoire.

L'AFEV a également mobilisé à ce jour 110 autres étudiants qui consacrent deux heures par semaine à l'accompagnement de 98 enfants et adolescents, que ce soit pour les aider par rapport à leurs difficultés scolaires ou pour les guider à la découverte de la ville. Là aussi, un effort particulier est mené en direction des publics de Metz-Nord / Patrotte qui constituent 80 % des enfants accompagnés, l'AFEV intervenant par ailleurs à Borny dans le cadre du Programme de Réussite Educative (12 enfants).

Les actions « Volontaires en Résidence » continuent à compléter les interventions de l'AFEV sur le quartier de Metz-Nord / Patrotte à l'Ensemble scolaire Colucci, toujours dans la logique de créer du lien avec des parents majoritairement allophones, avec une valorisation des langues et des cultures et un accompagnement des parents vers leur participation à la fête de l'école. Au collège Jean Rostand, les actions réalisées le sont dans l'accompagnement individualisé des enfants entrant en 6ème et venant notamment de l'école Jean Moulin.

Ces différents projets témoignent de l'intérêt de concentrer les moyens d'intervention sur un même territoire, permettant ainsi d'inscrire l'action de l'Association en cohérence avec le projet que porte la Ville pour le quartier. A ce titre l'AFEV sera également l'un des partenaires dans la construction du projet Agora ; son action pourrait par ailleurs être déclinée dans un autre quartier de la Ville, une étude sera menée en ce sens en 2017.

**L'Association Diffu'Son**, créée en 2005, promeut et accompagne la création musicale étudiante. Elle organise régulièrement des concerts et anime le Cais'Son, un local de répétition installé dans un container maritime sur un terrain du CROUS situé sur l'île du Saulcy.

**L'Association Easy Campus/AICP** propose un accompagnement permanent et un hébergement d'urgence aux nouveaux étudiants étrangers arrivant sur le territoire, dans un appartement sis dans le quartier de la Patrotte, en lien avec MHT. Elle les accompagne également dans leurs démarches administratives et organise des temps conviviaux leur permettant de mieux s'intégrer dans la cité. En 2017, elle poursuit son accompagnement d'aide à l'installation des étudiants en récupérant des meubles et objets de première nécessité.

Compte-tenu de l'importance de l'action menée sur le territoire messin par ces trois associations, il est proposé de les soutenir en leur attribuant des subventions de fonctionnement pour un montant total de 40 480 €.

**En conséquence, le Conseil Municipal :**

**DECIDE :**

- **D'ATTRIBUER** les subventions suivantes aux associations mentionnées ci-dessous pour un montant total de **40 480 €**, soit un solde à verser de **22 740 €** compte-tenu des avances accordées par délibération au Conseil Municipal du 15 décembre 2016 pour l'ensemble des associations conventionnées :

Au titre du conventionnement :

		<i>Dont déjà versé</i>
Association de la Fondation Etudiante pour la Ville (AFEV).....	<b>34 660 €</b>	14 830 €
Association Diffu'Son.....	<b>2 910 €</b>	1 455 €
Association Inter Culture Promotion (AICP).....	<b>2 910 €</b>	1 455 €

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à cette affaire et notamment les lettres de notification et les avenants portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de non réalisation du projet.

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice 2017.

**Intervention de : /**

**Explication de vote demandée par : M. Emmanuel LEBEAU.**

M. Emmanuel LEBEAU fait la demande d'un vote séparé sur l'attribution de subvention à Association de la Fondation Etudiante pour la Ville (AFEV) du reste de la motion.

**1) Attribution de subvention à l'Association de la Fondation Etudiante pour la Ville (AFEV) :**

**MISE AUX VOIX PAR M. LE MAIRE : Adoptée à la majorité.**

**Voix pour : 33 :** M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, Mme Patricia SALLUSTI, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, M. Jacques TRON, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marilyn MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Nadia SEGHIR.

**Voix contre : 6 :** Mme Martine NICOLAS, M. Emmanuel LEBEAU, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET.

**Abstentions : 5 :** Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Caroline AUDOUY, M. Yves WENDLING, Mme Christine SINGER.

**Procuration :** M. Jean-Michel TOULOUZE a donné pouvoir à Mme Anne HOMMEL, Mme Selima SAADI a donné pouvoir à M. Jean-Louis LECOCQ, M. Daniel

PLANCHETTE a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, Mme Myriam SAGRAFENA a donné pouvoir à Mme Danielle BORI, Mme Marylin MOLINET a donné pouvoir à M. René DARBOIS, Mme Catherine MOREL a donné pouvoir à M. Bernard HEULLUY, Mme Doan TRAN a donné pouvoir à M. Guy CAMBIANICA, Mme Aurélie FILIPPETTI a donné pouvoir à Mme Margaud ANTOINE-FABRY, Mme Nadia SEGHIR a donné pouvoir à Mme Patricia SALLUSTI, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN a donné pouvoir à M. Patrick THIL.

Absents au moment du vote : 11 : M. Hacène LEKADIR, Mme Hanifa GUERMITI, M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI, M. Philippe CASIN, Mme Patricia ARNOLD, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Julien HUSSON, M. Jérémy ALDRIN, M. Thomas SCUDERI, Mme Nathalie DE OLIVEIRA.

## 2) Attribution de subventions aux autres associations :

**MISE AUX VOIX PAR M. LE MAIRE : Adoptée à l'unanimité.**

Voix pour : 44 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, Mme Patricia SALLUSTI, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, M. Jacques TRON, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Nadia SEGHIR, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Procuration : M. Jean-Michel TOULOUZE a donné pouvoir à Mme Anne HOMMEL, Mme Selima SAADI a donné pouvoir à M. Jean-Louis LECOCQ, M. Daniel PLANCHETTE a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, Mme Myriam SAGRAFENA a donné pouvoir à Mme Danielle BORI, Mme Marylin MOLINET a donné pouvoir à M. René DARBOIS, Mme Catherine MOREL a donné pouvoir à M. Bernard HEULLUY, Mme Doan TRAN a donné pouvoir à M. Guy CAMBIANICA, Mme Aurélie FILIPPETTI a donné pouvoir à Mme Margaud ANTOINE-FABRY, Mme Nadia SEGHIR a donné pouvoir à Mme Patricia SALLUSTI, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN a donné pouvoir à M. Patrick THIL.

Absents au moment du vote : 11 : M. Hacène LEKADIR, Mme Hanifa GUERMITI, M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI, M. Philippe CASIN, Mme Patricia ARNOLD, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Julien HUSSON, M. Jérémy ALDRIN, M. Thomas SCUDERI, Mme Nathalie DE OLIVEIRA.

**La motion est : Adoptée à la majorité.**

---

DCM N° 17-03-30-15 : Attribution de bourses et parrainages au titre du dispositif Projets Jeunes :

Mme ANTOINE-FABRY, Rapporteur, expose :

Dans le cadre de l'accompagnement à l'initiative, l'engagement et la prise d'autonomie des jeunes de 11 à 30 ans, il est proposé de soutenir 5 candidats au prochain jury départemental Projets Jeunes du 5 avril 2017, par l'attribution de 5 bourses et 2 parrainages pour un montant total de **6 240 €**.

### **1. Cyrielle GOLIN : Saltando – Animation locale/culture**

Musicienne messine en voie de professionnalisation, Cyrielle a créé l'association Saltando qui vise à promouvoir la musique classique et sur laquelle elle s'appuie pour l'organisation du premier festival de musique de chambre à Metz. Cyrielle poursuit un double objectif : sensibiliser le public à une discipline trop confidentielle à ses yeux, et s'initier aux méthodes d'organisation de manifestations musicales. Elle entend en effet comprendre au mieux les ressorts du métier de ses futurs employeurs. Le coût total de l'action s'élève à 16 000 €. Il est proposé l'attribution d'une Bourse ainsi que d'un parrainage pour un montant global de 2 000 €.

### **2. Nada NEGRAOUI : Solid'Art'monie – animation et solidarité locale**

Etudiante messine mais aussi bénévole au GENEPI et au Resto du Cœur, Nada souhaite proposer un temps d'animation convivial aux bénéficiaires du Bus du Cœur. L'objectif est double : prendre le temps de l'échange avec ceux-ci afin de favoriser les rencontres, et favoriser le rapprochement de générations de bénévoles qui s'investissent habituellement de manière séparée. Le coût total de l'opération s'élève à 1 260 €. Il est proposé la prise en charge de la Bourse pour un montant de 740 €.

### **3. Jérôme VILLEGER : Givebox – solidarité locale**

Jeune engagée volontaire en Service Civique, Jérôme souhaite implanter à Metz le principe de la boîte à don : à l'instar de celui des boîtes à livre, la "givebox" permet l'échange d'objets courants. Chacun y dépose ce dont il n'a plus usage et y prend, s'il le souhaite, un autre objet qui lui paraît utile. Jérôme s'est rapprochée du tissu associatif local à cet effet et bénéficie par exemple du soutien du CPN les Coquelicots et de l'Association Pas Assez. Elle inscrit sa démarche dans une logique participative en organisant son action en lien avec les Comités de Quartier qui détermineront les lieux d'installation et l'apparence des boîtes. Il est proposé l'attribution d'une Bourse de 1 000 € pour un budget prévisionnel total de 12 000 €.

### **4. Kévin BRENIERE : Mashup Film Festival – animation locale**

Kévin propose d'organiser les 23 et 24 juin prochain, à Metz, le premier festival Mashup du film, discipline s'appuyant sur l'art du mélange, de la réappropriation et du réemploi. Bien épaulé par l'association Ellipse, il a obtenu le parrainage du cinéaste Michel HAZANAVICIUS qui présentera à l'occasion de la soirée de lancement, au Royal, son nouveau film s'appuyant sur la technique du mashup. La seconde journée se déroulera aux Trinitaires où des ateliers "mashup" seront notamment proposés aux visiteurs. Le coût global de l'opération s'élève à 17 300 €. Il est proposé la prise en charge de la Bourse ainsi que l'attribution d'un parrainage pour un montant total de 1 500 €.

### **5. Florian TONNON : Nos Tribus – création artistique**

Deux jeunes vidéastes messins, Julia et Florian, ont entrepris de réaliser un documentaire visant à promouvoir l'engagement sous toutes ses formes. Leur objectif est de mettre en lumière les initiatives et engagements de citoyens dans des domaines différents : action sociale, entrepreneuriat, culture, sport... Bénévole ou chef d'entreprise, artiste ou lanceur d'alerte, leurs parcours témoignent d'une vision optimiste de la société que Julia et Florian souhaitent proposer aux spectateurs. Chaque personnage du film d'environ 1h30 appartient à



ce que les réalisateurs nomment une tribu, formulant le vœu que chacune puisse bientôt rencontrer les autres, les comprendre et faire "avec". Le budget prévisionnel de l'action s'élève à 2 615 €. Il est proposé la prise en charge de la bourse pour un montant de 1 000 €.

**En conséquence, le Conseil Municipal :**

**DECIDE :**

- **D'ADOPTER** les subventions suivantes aux structures mentionnées et au bénéfice des projets indiqués ci-dessous pour un montant total de **6 240 €** :
  - Association SALTANDO (Cyrielle GOLIN – Saltando) 2 000 €
  - Association GENEPI METZ (Nada NEGROUI – Solid'art'monie) 740 €
  - Club Protéger la Nature les Coquelicots (Jérôme VILLEGER – Givebox) 1 000 €
  - Association Ellipse (Kévin BRENIERE – Mashup festival) 1 500 €
  - Association Les Yeux de l'Ouïe (Florian TONNON – Nos Tribus) 1 000 €
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents ou pièces connexes à cette affaire et notamment les lettres de notification portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation, ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées.  
Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice en cours.

**Interventions de : M. Thierry GOURLOT, M. le Maire.**

**Explication de vote demandée par : /**

M. Thierry GOURLOT fait la demande d'un vote séparé sur l'attribution d'une subvention à l'Association SALTANDO (Cyrielle GOLIN – Saltando) du reste de la motion.

**1) Attribution de subvention à l'Association SALTANDO (Cyrielle GOLIN – Saltando) :**

**MISE AUX VOIX PAR M. LE MAIRE : Adoptée à l'unanimité.**

**Voix pour : 46 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, Mme Patricia SALLUSTI, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marilyn MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Nadia SEGHIR, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER.**

**Voix contre : 0 :**

**Abstention : 0 :**

**Procuration : M. Jean-Michel TOULOUZE a donné pouvoir à Mme Anne HOMMEL, Mme Selima SAADI a donné pouvoir à M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Nathalie DE**

OLIVEIRA a donné pouvoir à Mme Hanifa GUERMITI, M. Patrice NZIHOU a donné pouvoir à M. Belkhir BELHADDAD, M. Daniel PLANCHETTE a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, Mme Myriam SAGRAFENA a donné pouvoir à Mme Danielle BORI, Mme Marylin MOLINET a donné pouvoir à M. René DARBOIS, Mme Catherine MOREL a donné pouvoir à M. Bernard HEULLUY, Mme Doan TRAN a donné pouvoir à M. Guy CAMBIANICA, Mme Aurélie FILIPPETTI a donné pouvoir à Mme Margaud ANTOINE-FABRY, Mme Nadia SEGHIR a donné pouvoir à Mme Patricia SALLUSTI, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN a donné pouvoir à M. Patrick THIL.

Absents au moment du vote : 9 : M. Hacène LEKADIR, M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI, M. Philippe CASIN, Mme Patricia ARNOLD, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Julien HUSSON, M. Jérémy ALDRIN, M. Thomas SCUDERI.

## 2) Attribution de subventions aux autres associations :

**MISE AUX VOIX PAR M. LE MAIRE : Adoptée à la majorité.**

Voix pour : 42 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, Mme Patricia SALLUSTI, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Nadia SEGHIR, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, Mme Christine SINGER.

Voix contre : 0 :

Abstentions : 4 : M. Thierry GOURLLOT, Mme Bérandgère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET.

Procuration : M. Jean-Michel TOULOUZE a donné pouvoir à Mme Anne HOMMEL, Mme Selima SAADI a donné pouvoir à M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Nathalie DE OLIVEIRA a donné pouvoir à Mme Hanifa GUERMITI, M. Patrice NZIHOU a donné pouvoir à M. Belkhir BELHADDAD, M. Daniel PLANCHETTE a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, Mme Myriam SAGRAFENA a donné pouvoir à Mme Danielle BORI, Mme Marylin MOLINET a donné pouvoir à M. René DARBOIS, Mme Catherine MOREL a donné pouvoir à M. Bernard HEULLUY, Mme Doan TRAN a donné pouvoir à M. Guy CAMBIANICA, Mme Aurélie FILIPPETTI a donné pouvoir à Mme Margaud ANTOINE-FABRY, Mme Nadia SEGHIR a donné pouvoir à Mme Patricia SALLUSTI, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN a donné pouvoir à M. Patrick THIL.

Absents au moment du vote : 9 : M. Hacène LEKADIR, M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI, M. Philippe CASIN, Mme Patricia ARNOLD, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Julien HUSSON, M. Jérémy ALDRIN, M. Thomas SCUDERI.

**La motion est : Adoptée à la majorité.**

**DCM N° 17-03-30-16 : Golf de Metz Technopole : précisions concernant les modalités de versement d'une subvention d'équipement au profit de la SARL Garden Golf de Metz :**

M. BELHADDAD, Rapporteur, expose :

Par convention en date du 12 juin 2006, la Ville de Metz a confié à la SARL GARDEN GOLF DE METZ TECHNOPOLE, l'exploitation par voie d'affermage du Golf de Metz Technopole.

En 2015, la Société Garden Golf de Metz a réalisé en urgence, en accord avec la Ville de Metz, des travaux de mises aux normes et de sécurité dans la cuisine du restaurant, celle-ci présentant d'importants signes de délabrement et d'insalubrité, dus à des infiltrations provenant de la toiture.

Le montant des travaux s'est élevé à 179 400 € TTC et a été préfinancé par la Société Garden Golf de Metz.

De son côté, la Ville de Metz s'est engagée à verser une subvention annuelle de 24 000 € au délégataire jusqu'au terme du contrat d'affermage fixé au 30 juin 2021. A la fin du contrat, la valeur nette comptable sera due au délégataire sortant, mais sera intégrée dans le cahier des charges du futur exploitant afin que l'opération soit parfaitement neutre pour le budget municipal.

La délibération du Conseil Municipal en date du 29 janvier 2015 ainsi que l'avenant n° 5 au contrat d'affermage formalisaient ces négociations entre la Ville de Metz et le délégataire.

Alors que ledit avenant et plus particulièrement son annexe n° 1 définissait avec précision les montants à verser sur la période 2015-2021, il s'avère que le versement de la subvention de 24 000 €, tel que défini par la DCM du 26 janvier 2015, se limite à l'année 2015 et ne concerne que les crédits de l'exercice 2015.

Par conséquent, il y a lieu de modifier la DCM du 26 janvier 2015 afin de permettre le versement de la subvention sur les années suivantes.

**En conséquence, le Conseil Municipal :**

**DECIDE :**

- **D'ATTRIBUER** à la SARL GARDEN GOLF DE METZ TECHNOPOLE une subvention d'équipement de 132 000 € sur la période 2016 à 2021 qui sera versée selon les modalités suivantes :
  - 24 000 € en 2016,
  - 24 000 € en 2017,
  - 24 000 € en 2018,
  - 24 000 € en 2019,
  - 24 000 € en 2020,
  - 12 000 € en 2021.
- **DE S'ENGAGER** à inscrire annuellement les crédits correspondants.
- **D'AUTORISER** le Maire ou son représentant de signer tout document se rapportant à l'objet de la présente motion.

**Interventions de : M. René DARBOIS, M. le Maire.**

Explication de vote demandée par : /

**Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.**

**Voix pour : 45 :** M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, Mme Patricia SALLUSTI, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, M. Daniel PLANCHETTE, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Nadia SEGHIR, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER.

**Voix contre : 0 :**

**Abstention : 0 :**

**Procuration :** M. Jean-Michel TOULOUZE a donné pouvoir à Mme Anne HOMMEL, Mme Selima SAADI a donné pouvoir à M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Nathalie DE OLIVEIRA a donné pouvoir à Mme Hanifa GUERMITI, M. Daniel PLANCHETTE a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, Mme Myriam SAGRAFENA a donné pouvoir à Mme Danielle BORI, Mme Marylin MOLINET a donné pouvoir à M. René DARBOIS, Mme Catherine MOREL a donné pouvoir à M. Bernard HEULLUY, Mme Doan TRAN a donné pouvoir à M. Guy CAMBIANICA, Mme Nadia SEGHIR a donné pouvoir à Mme Patricia SALLUSTI, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN a donné pouvoir à M. Patrick THIL.

**Absents au moment du vote : 10 :** M. Hacène LEKADIR, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI, M. Philippe CASIN, Mme Patricia ARNOLD, M. Julien HUSSON, M. Jérémy ALDRIN, M. Thomas SCUDERI, Mme Aurélie FILIPPETTI.

---

**DCM N° 17-03-30-17 : Convention de partenariat entre la Ville de Metz, APSYS FRANCE Promoteur et Pôle Emploi Moselle :**

Mme SALLUSTI, Rapporteur, expose :

Le futur centre commercial Muse, dont l'ouverture est prévue le 25 octobre 2017, comprendra une surface de vente de 37 000 M2. Il accueillera à terme 112 boutiques, dont 12 moyennes surfaces, 10 restaurants et 750 places de stationnement.

APSYS France, foncière développeur, à l'origine de ce projet, souhaite permettre à chaque enseigne de couvrir ses besoins en ressources humaines pour l'ensemble des postes à pourvoir. APSYS France participe également à la dynamique du territoire en favorisant la mise en relation entre les enseignes et les demandeurs d'emplois.

De son côté, la Ville de Metz propose des services sur mesure aux demandeurs d'emplois de plus de 26 ans, pour favoriser leur accès ou leur retour à l'emploi et conforter le taux d'activité des Messins, notamment au sein des quartiers visés par la Politique de la Ville.

Partenaire de la Ville de Metz, Pôle Emploi Moselle développe des partenariats afin de mettre en place des actions et des procédures en vue d'améliorer les services de proximité au bénéfice des personnes en recherche d'emplois et des entreprises qui recrutent. Il déploie une offre de service différenciée afin de s'adapter aux besoins spécifiques de projets tel que Muse.

Dans ce cadre, il est proposé d'approuver la convention ci-jointe entre APSYS France, la Ville de Metz et Pôle Emploi Moselle, qui définit les engagements des trois partenaires dans la mise en place d'une offre de service spécifique à la campagne de recrutement des enseignes s'installant au sein de Muse.

### **En conséquence, le Conseil Municipal :**

#### **DECIDE :**

- **DE VALIDER** la collaboration entre la Ville de Metz, APSYS France et Pôle Emploi Moselle par la signature d'une convention partenariale.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention, ses avenants éventuels ainsi que tout document concernant ce partenariat.

**Interventions de :** Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Richard LIOGER, Mme Patricia SALLUSTI, M. le Maire.

**Explication de vote demandée par :** Mme Nathalie COLIN-OESTERLE.

**Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.**

**Voix pour : 43 :** M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. René DARBOIS, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, Mme Patricia SALLUSTI, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, M. Daniel PLANCHETTE, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Nadia SEGHIR, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER.

**Voix contre : 0 :**

**Abstention : 0 :**

**Procuration :** M. Jean-Michel TOULOUZE a donné pouvoir à Mme Anne HOMMEL, Mme Selima SAADI a donné pouvoir à M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Nathalie DE OLIVEIRA a donné pouvoir à Mme Hanifa GUERMITI, M. Daniel PLANCHETTE a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, Mme Myriam SAGRAFENA a donné pouvoir à Mme Danielle BORI, Mme Marylin MOLINET a donné pouvoir à M. René DARBOIS, Mme Catherine MOREL a donné pouvoir à M. Bernard HEULLUY, Mme

**Doan TRAN a donné pouvoir à M. Guy CAMBIANICA, Mme Nadia SEGHIR a donné pouvoir à Mme Patricia SALLUSTI, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN a donné pouvoir à M. Patrick THIL.**

**Absents au moment du vote : 12 : M. Sébastien KOENIG, M. Hacène LEKADIR, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI, M. Philippe CASIN, Mme Patricia ARNOLD, M. Julien HUSSON, M. Jean-Michel ROSSION, M. Jérémy ALDRIN, M. Thomas SCUDERI, Mme Aurélie FILIPPETTI.**

---

**DCM N° 17-03-30-18 : Subventions en faveur de projets seniors, santé et handicap :**

Mme MIGAUD, Rapporteur, expose :

Le développement des solidarités et des liens entre Messins de tous âges et de toutes conditions constitue une priorité de la Municipalité qui se traduit par la volonté d'agir transversalement pour améliorer leurs conditions de vie et la qualité de leur environnement. Les objectifs visés sont de réduire les inégalités, de protéger les groupes vulnérables et de favoriser une démarche partenariale en s'appuyant sur les compétences des habitants pour qu'ils soient acteurs de leur propre vie.

Dans cette perspective, il est proposé de répondre favorablement aux demandes des associations listées ci-après, qui présentent un intérêt public local et nécessitent d'être subventionnées pour mener à bien des projets pour les seniors, la santé et les personnes handicapées.

**Projets seniors :**

Il est proposé de continuer à soutenir l'Institut Mosellan pour une Retraite Active qui a pour but de favoriser l'épanouissement physique, intellectuel et social des personnes en cessation d'activités à hauteur de 3 400 €.

**Projets santé :**

La Ville de Metz a pour objectif de soutenir des actions qui concourent à la prévention et la promotion de la santé avec pour cadre, la Charte d'Ottawa de l'OMS et le contrat local de santé en cours d'élaboration. Il est proposé de subventionner les associations Vie Libre, Croix Bleue, Sanzal, AIDES et Donneurs de sang de l'agglomération messine, pour un montant total de 4 580 €.

**Projets handicap :**

Metz développe une politique d'accessibilité universelle. Dans ce cadre, la Ville accompagne les associations qui engagent des projets d'accès à tout pour tous. Il est proposé de subventionner les associations APEDA, APF et Cheval bonheur, pour un montant total de 6 950 €.

**En conséquence, le Conseil Municipal :**

**DECIDE :**

- **D'ATTRIBUER** les subventions suivantes, pour un montant total de 14 930 € :

Seniors	Montant
Institut Mosellan pour une Retraite Active (IMRA)	3 400 €
Santé	
Club Sanzal	300 €

Croix Bleue	740 €
Vie Libre	740 €
AIDES	1 500 €
Association des donneurs de sang de l'agglomération messine	1 300 €
<b>Handicap</b>	
Association de Parents d'enfants Déficients Auditifs (APEDA)	1 500 €
Association des Paralysés de France (APF)	5 000 €
Cheval Bonheur	450 €

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents contractuels se rapportant à la présente et notamment les lettres de notification portant rappel de l'objet des subventions, de leurs conditions d'utilisation ainsi que la faculté pour la Ville d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées.  
Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice en cours.

**Intervention de : M. Yves WENDLING.**

**Explication de vote demandée par : /**

**Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.**

**Voix pour : 41 :** M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. René DARBOIS, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, Mme Patricia SALLUSTI, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, M. Daniel PLANCHETTE, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Nadia SEGHIR, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, Mme Christine SINGER.

**Voix contre : 0 :**

**Abstention : 0 :**

**Procuration :** M. Jean-Michel TOULOUZE a donné pouvoir à Mme Anne HOMMEL, Mme Selima SAADI a donné pouvoir à M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Nathalie DE OLIVEIRA a donné pouvoir à Mme Hanifa GUERMITI, M. Daniel PLANCHETTE a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, Mme Myriam SAGRAFENA a donné pouvoir à Mme Danielle BORI, Mme Marylin MOLINET a donné pouvoir à M. René DARBOIS, Mme Catherine MOREL a donné pouvoir à M. Bernard HEULLUY, Mme Doan TRAN a donné pouvoir à M. Guy CAMBIANICA, Mme Nadia SEGHIR a donné pouvoir à Mme Patricia SALLUSTI, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN a donné pouvoir à M. Patrick THIL.

**Absents au moment du vote : 14 :** M. Sébastien KOENIG, M. Hacène LEKADIR, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI, M. Philippe CASIN, Mme Patricia ARNOLD, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Julien HUSSON, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, M. Jérémy ALDRIN, M. Thomas SCUDERI, Mme Aurélie FILIPPETTI.

**DCM N° 17-03-30-19 : Renouvellement des Conventions d'Objectifs et de Financement relatives à la prestation de service versée à la Ville de Metz par la Caisse d'Allocations Familiales de la Moselle :**

Mme BORI, Rapporteur, expose :

La Caisse d'Allocations Familiales de la Moselle est le partenaire privilégié des gestionnaires d'établissements petite enfance, dont elle finance une large partie des frais de fonctionnement par l'intermédiaire d'une prestation de service, versée pour les enfants de 0 à 6 ans ressortissants du régime général.

Ce partenariat se traduit par la signature de conventions d'objectifs et de financement qui définissent les modalités de calcul et de versement de la prestation de service.

Déclinées à partir de la Convention d'Objectifs et de Gestion signée entre l'Etat et la Caisse Nationale d'Allocations Familiales, et encadrées par des conditions générales et particulières, ces conventions s'appuient notamment sur la mise en œuvre des dispositions de la lettre circulaire CNAF 2014-009 du 26 mars 2014 relative à la prestation de service unique.

Ainsi, pour l'année 2016, cette prestation a représenté pour l'ensemble des 600 places d'accueil collectif et 180 places d'accueil familial municipales messines pas moins de 4,3 millions d'euros de recettes, couvrant 40 % des dépenses, et venant en complément des participations familiales versées mensuellement par les usagers.

Après avoir validé en février 2017 la version du règlement de fonctionnement des établissements petite enfance de la Ville de Metz telle que présentée en annexe, la Caisse d'Allocations Familiales de la Moselle propose aujourd'hui de poursuivre le soutien qu'elle apporte à la Ville de Metz en renouvelant jusqu'au 31 décembre 2020 les conventions d'objectifs et de financement qui sont arrivées à terme le 31 décembre 2016.

**En conséquence, le Conseil Municipal :**

**DECIDE :**

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions d'objectifs et de financement, sur le modèle de celle figurant en annexe à la présente, relatives à la prestation de service unique versée par la Caisse d'Allocations Familiales de la Moselle au profit de chacun des établissements petite enfance gérés par la Ville de Metz pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2020, ainsi que leurs avenants éventuels et tout autre document se rapportant à la présente.
- **D'APPROUVER** le règlement de fonctionnement des établissements petite enfance tel que figurant en annexe à la présente, et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à le signer pour application.

**Interventions de : M. Yves WENDLING, M. le Maire.**

**Explication de vote demandée par : /**

**Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.**

**Voix pour : 41 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. René DARBOIS, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, Mme Patricia SALLUSTI, Mme Selima SAADI,**



M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, M. Daniel PLANCHETTE, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Nadia SEGHIR, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, Mme Christine SINGER.

**Voix contre : 0 :**

**Abstention : 0 :**

**Procuration** : M. Jean-Michel TOULOUZE a donné pouvoir à Mme Anne HOMMEL, Mme Selima SAADI a donné pouvoir à M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Nathalie DE OLIVEIRA a donné pouvoir à Mme Hanifa GUERMITI, M. Daniel PLANCHETTE a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, Mme Myriam SAGRAFENA a donné pouvoir à Mme Danielle BORI, Mme Marylin MOLINET a donné pouvoir à M. René DARBOIS, Mme Catherine MOREL a donné pouvoir à M. Bernard HEULLUY, Mme Doan TRAN a donné pouvoir à M. Guy CAMBIANICA, Mme Nadia SEGHIR a donné pouvoir à Mme Patricia SALLUSTI, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN a donné pouvoir à M. Patrick THIL.

**Absents au moment du vote : 14 :** M. Sébastien KOENIG, M. Hacène LEKADIR, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI, M. Philippe CASIN, Mme Patricia ARNOLD, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Julien HUSSON, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, M. Jérémy ALDRIN, M. Thomas SCUDERI, Mme Aurélie FILIPPETTI.

---

M. le Maire informe qu'en Conférence des Présidents, il a été décidé de traiter les points **DCM N° 17-03-30-20** et **DCM N° 17-03-30-21** ensemble.

---

**DCM N° 17-03-30-20 : Versement d'une subvention exceptionnelle au Consistoire Israélite de Metz :**

Mme AGUASCA, Rapporteur, expose :

La Communauté Israélite de Metz a décidé de poursuivre les travaux de réfection de la maison mortuaire engagés en 2014. En effet, après avoir réalisé des travaux intérieurs de peinture, de plâtrerie et d'électricité, objet d'une précédente convention, la Communauté Israélite souhaite effectuer une remise en état et une mise en valeur des façades (maçonneries, ouvrages métalliques et ouvrages bois) de l'édifice et sollicite l'aide financière de la Municipalité.

Le bâtiment est la propriété de la Communauté Israélite. Toutefois, la Ville de Metz a décidé de participer au financement de ces travaux d'embellissement en raison de l'intérêt patrimonial de l'édifice situé en cœur de ville et de son impact culturel pour la communauté juive.

Le montant total de ces travaux est estimé à 31 086,84 €.

Il est proposé d'attribuer à la Communauté Israélite de Metz une subvention exceptionnelle d'équipement d'un montant de 6 217,37 € (correspondant à 20 % de la dépense totale).

Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice en cours.

**En conséquence, le Conseil Municipal :**

**DECIDE :**

- **DE VERSER** une subvention exceptionnelle d'équipement à la Communauté Israélite de Metz d'un montant de 6 217,37 € représentant la participation financière de la Ville de Metz à la réalisation des travaux de remise en état et d'embellissement des façades extérieures de la maison mortuaire.  
Cette subvention sera versée sur présentation des justificatifs des dépenses.  
Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice en cours.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son délégué, à signer tout document se rapportant à cette subvention.

-----  
**DCM N° 17-03-30-21 : Vente d'un bien immobilier appartenant au Conseil de Fabrique de la paroisse Saint Vincent - Saint Clément :**

Mme AGUASCA, Rapporteur, expose :

Par délibération en date du 18 novembre 2016, le Conseil de Fabrique de la paroisse Saint Vincent - Saint Clément a décidé de la vente d'un bien immobilier lui appartenant situé 10, Rue des Bénédictins à Metz et cadastré en section 7 n° 201 au prix de 600 000 € à Madame Brigitte ZITOLI et Monsieur Nicolas ZITOLI.

Aussi, conformément à l'article 2541-14 alinéa 3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Préfet de la Moselle sollicite l'avis du Conseil Municipal sur cette vente.

**En conséquence, le Conseil Municipal :**

**DECIDE :**

- **DE DONNER** un avis favorable à la vente, par le Conseil de Fabrique de la paroisse Saint Vincent - Saint Clément, d'un bien immobilier situé à Metz, 10, Rue des Bénédictins, au prix de 600 000 € à Madame Brigitte ZITOLI et Monsieur Nicolas ZITOLI.

-----  
M. le Maire donne la parole aux différents intervenants.

**Intervention de : M. Thierry GOURLOT.**

**Explication de vote demandée par : /**

-----  
M. le Maire met aux voix les points **DCM N° 17-03-30-20** et **DCM N° 17-03-30-21**.

**DCM N° 17-03-30-20 :**

**Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.**

**Voix pour : 41 :** M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. René DARBOIS, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, Mme Patricia SALLUSTI, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, M. Daniel PLANCHETTE, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Nadia SEGHIR, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Caroline AUDOUY, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER.

**Voix contre : 0 :**

**Abstention : 0 :**

**Procuration :** M. Jean-Michel TOULOUZE a donné pouvoir à Mme Anne HOMMEL, Mme Selima SAADI a donné pouvoir à M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Nathalie DE OLIVEIRA a donné pouvoir à Mme Hanifa GUERMITI, Mme Myriam SAGRAFENA a donné pouvoir à Mme Danielle BORI, Mme Marylin MOLINET a donné pouvoir à M. René DARBOIS, Mme Catherine MOREL a donné pouvoir à M. Bernard HEULLUY, Mme Doan TRAN a donné pouvoir à M. Guy CAMBIANICA, Mme Nadia SEGHIR a donné pouvoir à Mme Patricia SALLUSTI, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN a donné pouvoir à M. Patrick THIL.

**Absents au moment du vote : 14 :** M. Sébastien KOENIG, M. Hacène LEKADIR, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI, M. Philippe CASIN, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Julien HUSSON, M. Jean-Michel ROSSION, M. Jérémy ALDRIN, M. Thomas SCUDERI, Mme Aurélie FILIPPETTI.

-----  
**DCM N° 17-03-30-21 :**

**Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.**

**Voix pour : 41 :** M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. René DARBOIS, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, Mme Patricia SALLUSTI, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, M. Daniel PLANCHETTE, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Nadia SEGHIR, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Caroline AUDOUY, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER.

**Voix contre : 0 :**

**Abstention : 0 :**

**Procuration : M. Jean-Michel TOULOUZE a donné pouvoir à Mme Anne HOMMEL, Mme Selima SAADI a donné pouvoir à M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Nathalie DE OLIVEIRA a donné pouvoir à Mme Hanifa GUERMITI, Mme Myriam SAGRAFENA a donné pouvoir à Mme Danielle BORI, Mme Marilyn MOLINET a donné pouvoir à M. René DARBOIS, Mme Catherine MOREL a donné pouvoir à M. Bernard HEULLUY, Mme Doan TRAN a donné pouvoir à M. Guy CAMBIANICA, Mme Nadia SEGHIR a donné pouvoir à Mme Patricia SALLUSTI, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN a donné pouvoir à M. Patrick THIL.**

**Absents au moment du vote : 14 : M. Sébastien KOENIG, M. Hacène LEKADIR, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI, M. Philippe CASIN, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Julien HUSSON, M. Jean-Michel ROSSION, M. Jérémy ALDRIN, M. Thomas SCUDERI, Mme Aurélie FILIPPETTI.**

---

**DCM N° 17-03-30-22 : Recrutement d'un agent contractuel :**

Mme KAUCIC, Rapporteur, expose :

Une procédure de recrutement a été engagée compte-tenu de la vacance d'un poste à temps complet de Chargé de mission Projet Éducatif Local au Pôle Éducation.

Après examen des candidatures reçues à l'issue de l'offre d'emploi diffusée pour ce poste, notamment auprès du Centre de Gestion du Département de la Moselle, il n'a pas été possible de recruter un candidat selon les conditions statutaires de la Fonction Publique Territoriale (par voie de mutation, de détachement ou sur liste d'aptitude).

Aussi, en application de l'article 3-3 2°) de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, il est proposé de recruter un agent contractuel de catégorie A en qualité d'Attaché territorial, à temps complet.

Le recrutement est effectué par contrat à durée déterminée, d'une durée maximale de trois ans. Ce contrat est renouvelable, par reconduction expresse, dans la limite totale de six ans. Si le contrat est reconduit à l'issue de cette durée maximale totale de six ans, la reconduction a obligatoirement lieu par décision expresse et pour une durée indéterminée.

La rémunération afférente à ce poste sera fixée par référence au grade d'attaché territorial, à laquelle s'ajouteront les compléments de rémunération en vigueur à la Ville de Metz.

**En conséquence, le Conseil Municipal :**

**DECIDE :**

- **DE RECRUTER** un agent contractuel de catégorie A par référence au grade d'attaché territorial, à temps complet ;

**NATURE DES FONCTIONS :**

- Le chargé de mission Projet Éducatif Local est responsable, sous l'autorité du directeur de Pôle, de la définition, de l'élaboration, de la mise en œuvre et de l'évaluation du projet éducatif local de la collectivité. Il constitue l'interlocuteur privilégié des partenaires externes impliqués dans la démarche. Le chargé de mission assure la communication interne et externe relative au Projet Éducatif Local, ainsi que les fonctions de référent "communication" du Pôle Éducation. Il assure également une

veille documentaire sur l'actualité des politiques éducatives et est amené à effectuer des missions ponctuelles annexes pour le compte de son directeur du Pôle.

**NIVEAU DE QUALIFICATION :**

- Diplôme de niveau I (Master) dans les champs de l'éducation, de l'intervention socioculturelle ou dans la conduite et l'ingénierie de projet de développement local.
- Expérience sur un poste similaire exigée.
- **DE FIXER** la rémunération afférente à ce poste par référence au grade d'attaché territorial, à laquelle s'ajouteront les compléments de rémunération en vigueur à la Ville de Metz.

**Interventions de :** Mme Françoise GROLET, M. Emmanuel LEBEAU, M. Patrick THIL, Mme Isabelle KAUCIC, M. le Maire.

**Explication de vote demandée par :** /

**Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à la majorité.**

**Voix pour : 39 :** M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, Mme Patricia SALLUSTI, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, M. Daniel PLANCHETTE, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Nadia SEGHIR, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, Mme Christine SINGER.

**Voix contre : 3 :** M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, Mme Françoise GROLET.

**Abstention : 0 :**

**Procuration :** M. Jean-Michel TOULOUZE a donné pouvoir à Mme Anne HOMMEL, Mme Selima SAADI a donné pouvoir à M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Nathalie DE OLIVEIRA a donné pouvoir à Mme Hanifa GUERMITI, Mme Myriam SAGRAFENA a donné pouvoir à Mme Danielle BORI, Mme Marylin MOLINET a donné pouvoir à M. René DARBOIS, Mme Catherine MOREL a donné pouvoir à M. Bernard HEULLUY, Mme Doan TRAN a donné pouvoir à M. Guy CAMBIANICA, Mme Nadia SEGHIR a donné pouvoir à Mme Patricia SALLUSTI, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN a donné pouvoir à M. Patrick THIL.

**Absents au moment du vote : 13 :** M. Hacène LEKADIR, M. Thierry JEAN, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI, M. Philippe CASIN, Mme Patricia ARNOLD, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Julien HUSSON, M. Jean-Michel ROSSION, M. Jérémy ALDRIN, M. Thomas SCUDERI, Mme Aurélie FILIPPETTI.

---

**DCM N° 17-03-30-23 : Communications et décisions prises par M. le Maire, Mesdames et Messieurs les Adjoints en vertu des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et en exécution des Délibérations du Conseil Municipal en date du 17 avril 2014, du 3 juillet 2014, du 29 janvier 2015 et du 29 octobre 2015 ainsi que des décisions rendues par les diverses juridictions :**

M. le Maire, Rapporteur, expose :

**Décisions prises par M. le Maire**

**1°**

Recours Contentieux.

**2°**

Décisions rendues.

**3°**

Décision portant modification de la Régie de Recettes du service des Finances de la Ville de Metz.

Date de la décision : 14/02/2017

N° d'acte : 7.10

**4°**

Sollicitation de financements de l'Etat pour des travaux de mise en accessibilité du Temple Neuf.

Date de la décision : 20/03/2017

N° d'acte : 7.1

**Intervention de : M. Emmanuel LEBEAU.**

---

**POINT N° 24 : Questions orales :**

- **Question orale déposée par Mme Françoise GROLET concernant la tranquillité publique (jointe en annexe 1).**
  - **Réponse faite par M. le Maire à Mme Françoise GROLET (jointe en annexe 2).**
- 

**L'ordre du jour de la séance du 30 mars 2017 étant épuisé, le Président lève la séance à 19h32.**

---

**P.V dressé le 4 avril 2017**

Le Président de séance,

**Dominique GROS**

Maire de Metz

Conseiller Départemental de la Moselle

## **ANNEXE 1 : QUESTION ORALE DEPOSEE PAR MME FRANCOISE GROLET**

Conseil municipal du 30 mars 2017  
Question orale de Mme Françoise Grolet

Monsieur le Maire,

La tranquillité publique, dont vous êtes le garant à Metz, est troublée de façon récurrente en certains secteurs, dont les habitants se plaignent de ne pas être entendus. Avec l'arrivée des beaux jours, les troubles se multiplient.

C'est pourquoi, je veux attirer votre attention sur deux cas :

- Le passage du Sablon, avec le relogement depuis plus d'un an, dans la résidence Les Lys/Parme, de demandeurs d'asile en provenance de Calais et provisoirement installés à Arry. Le quotidien des riverains est gravement troublé, de jour comme de nuit, par une concentration de population désœuvrée à laquelle ces logements ne sont pas adaptés (notamment aux familles).
- La place du 14 juillet à Devant-Les-Ponts, à nouveau perturbée par des trafics, faits de délinquance, tapages nocturnes avec consommation excessive d'alcool, et barbecues improvisés. La présence à proximité d'un magasin à ouverture tardive occasionne des débordements qui nécessiteraient d'étendre l'interdiction de consommation d'alcool sur la voie publique appliquée au centre-ville et Outre-Seille.

Tous ces faits nuisent gravement au quotidien des habitants de ces secteurs qui attendent une prise de conscience des autorités, et des solutions à leurs problèmes. Il ne s'agit pas que les problèmes se déplacent d'un quartier à l'autre au gré de la mobilisation ponctuelle des services de police.

Aussi, Monsieur le Maire, je vous demande de nous présenter un état de la situation, et de nous dire quelles mesures vous entendez prendre pour répondre à cette attente pressante de vos administrés. Je vous en remercie par avance.

## **ANNEXE 2 : REPONSE FAITE PAR M. LE MAIRE A LA QUESTION ORALE DE MME FRANCOISE GROLET**

Concernant le passage du Sablon : les appels de riverains réceptionnés par le poste de commandement de la Police Municipale signalant des faits qualifiés de « nuisances » et « troubles à l'ordre public » sont systématiquement pris en compte et donnent lieu à intervention sur site, et de patrouilles de la Police Nationale et Municipale suivant la nature des signalements opérés.

Par ailleurs, l'association gestionnaire du foyer concerné a déjà été informée de signalements opérés afin d'effectuer un important travail de sensibilisation et d'accompagnement des résidents, qui est réalisé.

Il convient de souligner par ailleurs que la prise en compte et les réponses apportées en matière de logement des demandeurs d'asile sont placées sous la responsabilité des services de l'Etat avec lesquels une logique de dialogue et d'échange d'informations prévaut.

Concernant la Place du 14 Juillet : le service de la Police Municipale fait preuve d'une vigilance renforcée sur ce site en raison des faits d'incivilité portés à sa connaissance. Cette attention, qui se traduit par un renforcement des patrouilles en coordination avec les services de la Police Nationale, s'inscrit dans la dynamique de surveillance des parcs et jardins publics dès le retour des beaux jours en raison de la fréquentation soutenue qu'encourage ces espaces aménagés au cœur des quartiers.

Par ailleurs, l'intervention municipale s'appuie également sur l'expertise et l'investissement sur site des associations de prévention et d'insertion, mobilisées dans le cadre du partenariat existant.